

RAPPORT D'IMPACT 2025

L'ÉDITO de Cesare Vitali

L'IMPACT COMME PRINCIPE FONDATEUR DE NOTRE DÉMARCHE ENGAGÉE

Loin d'être un concept abstrait, la finance à impact chez Ecofi repose sur des principes stricts et des engagements concrets. Découvrez comment Ecofi articule ses stratégies d'investissement (ISR, Thématiques, Solidaire) pour conjuguer rentabilité financière et bénéfices sociaux et environnementaux mesurables.

La notion de finance « à impact » est souvent perçue comme abstraite, difficile à démontrer et à mesurer. Pour Ecofi, il n'en est rien : l'impact constitue au contraire un résultat concret, issu d'un changement positif au bénéfice de la société, produit par une stratégie d'investissement définie. Cette conception repose sur trois principes essentiels — intentionnalité, additionnalité et mesurabilité — tels que formulés dans la Charte d'impact de l'Institut pour la Finance Durable (IFD), à laquelle Ecofi adhère.

Notre engagement en faveur de la création d'impact s'inscrit dans une histoire longue : dès 1983, avec le lancement de Faim et Développement, premier fonds de partage en Europe, Ecofi affirmait cette ambition. Depuis, nous avons structuré une approche globale intégrant à la fois la recherche de performance financière et la volonté de générer un impact concret et mesurable.

Cette démarche s'articule autour de six piliers : les fonds ISR, les fonds thématiques, les fonds solidaires et les fonds de partage, auxquels s'ajoutent des pratiques exigeantes de vote et de dialogue visant à faire évoluer les entreprises dans lesquelles nous investissons. Elle est en outre complétée par une politique RSE ambitieuse, cohérente avec notre vision d'ensemble.

Dans cet esprit, ce Rapport d'impact a pour objectif de quantifier nos actions, d'en mesurer les résultats et d'en assurer la transparence. Nous sommes convaincus que la finance à impact est avant tout une finance de transformation, en amélioration continue sur les plans financiers comme extra-financiers. En tant qu'investisseur responsable, Ecofi poursuit ainsi une double ambition : **la performance économique et la création d'un impact social et environnemental intentionnel, additionnel et mesurable.**



NOS CHIFFRES D'IMPACT 2025

Au 31.12.2025

FONDS ISR

100 % des fonds ouverts sont ISR*

7,9 milliards € d'encours ISR totaux

599 tCO₂eq/M€ CA :

Intensité carbone
(vs 833 du MSCI World)

0 % : exposition dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (vs 3,6 % du MSCI World)

0 % : exposition dans des controverses graves (vs 6,7 % du MSCI World)

87 % d'alignement à l'ODD 5 sur la parité H/F (vs 37 % du MSCI World)

FONDS THÉMATIQUES

300 M€ investis
dans des solutions vertes
et durables

Scope 4

Prise en compte
des émissions évitées
dans la sélection des sociétés

FONDS SOLIDAIRES

85 entreprises
solidaires financées

84 M€ d'encours solidaires

9 fonds solidaires
pour 835 M€ d'encours
(9 % des encours totaux)

FONDS DE PARTAGE

+819 k€ de dons

27 associations
bénéficiaires

10 produits de partage
pour 40 M€ d'encours

VOTE

233 assemblées générales

39 % de vote « contre »

76 résolutions d'actionnaires
minoritaires soutenues

DIALOGUE

62 dialogues individuels

30 dialogues collectifs
pour 124 sociétés contactées

11 dialogues avec des **institutions**

*100% ISR selon la méthodologie d'Ecofi (hormis 2 fonds à capital garanti ou protégé). 11 OPC ont également obtenu le Label ISR d'État.)

NOTRE MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE PRISME : LA SÉLECTIVITÉ ET L'EXIGENCE AU SERVICE DE L'IMPACT

Chez Ecofi, l'impact s'inscrit au cœur même de notre processus d'investissement. Pour que chaque investissement contribue concrètement aux objectifs d'impact d'Ecofi, nous avons développé **PRISME** (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement).

Cette méthodologie propriétaire s'applique à 100 % de nos fonds ouverts. Elle constitue l'épine dorsale de notre gestion et le socle de notre démarche d'investisseur responsable : elle nous permet de traduire nos convictions de société à mission en décisions d'investissement rigoureuses et mesurables.

L'impact de la méthodologie **PRISME** repose sur trois piliers d'exigence :

1. Une notation propriétaire exigeante pour identifier les leaders de demain

La note **PRISME** est conçue pour valoriser les entreprises qui placent la durabilité au cœur de leur modèle d'affaires. Le processus ISR conduit à privilégier les émetteurs les mieux notés au regard de leur performance environnementale, sociale et de gouvernance.

Nous surpondérons **9 critères essentiels** que nous considérons comme les leviers majeurs de transformation :

- **Urgence climatique et préservation du vivant** : stratégie environnementale et éco-conception des produits et services, politique climat et trajectoire de décarbonation, prise en compte de la biodiversité ;
- **Justice sociale** : non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'Objectif de Développement Durable n°5 (égalité entre les sexes) ;
- **Éthique des affaires et gouvernance** : équilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration, rejet des pratiques liées aux paradis fiscaux, intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants.

En orientant le capital vers les entreprises les plus performantes sur ces dimensions, **PRISME** contribue à renforcer les incitations économiques en faveur de pratiques responsables et à soutenir les acteurs engagés dans une amélioration continue de leurs impacts pour faire face aux grandes transitions environnementales et sociales.

2. Une politique d'exclusion structurante

La création d'impact passe également par des choix clairs quant aux activités incompatibles avec nos engagements. Ecofi assume une politique d'exclusion qui va au-delà des standards de marché visant à prémunir nos fonds des risques afférents aux activités incompatibles avec les transitions écologique et sociale.

Notre méthodologie écarte systématiquement :

- les entreprises dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal ;
- les sociétés impliquées dans la production de 9 catégories d'armes controversées ;
- ainsi que les entreprises exposées à des secteurs à forts impacts négatifs pour l'environnement et la société, notamment les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, l'huile de palme, l'extraction et la production d'énergies fossiles, y compris les énergies fossiles non conventionnelles.

3. Une vigilance renforcée sur les controverses

Parce que la réalité des entreprises est mouvante, **PRISME** intègre également une analyse rigoureuse des controverses. Les entreprises faisant l'objet de controverses très graves (niveau 5) sont exclues, sauf démonstration d'une réaction rapide, crédible et proportionnée. Un Comité controverses interne permet d'évaluer les situations les plus sensibles et d'assurer un suivi approfondi des émetteurs à risque. Cette vigilance contribue à limiter l'exposition à des risques extra-financiers majeurs et à promouvoir des standards élevés de responsabilité.

Des exigences mesurables au service de notre impact

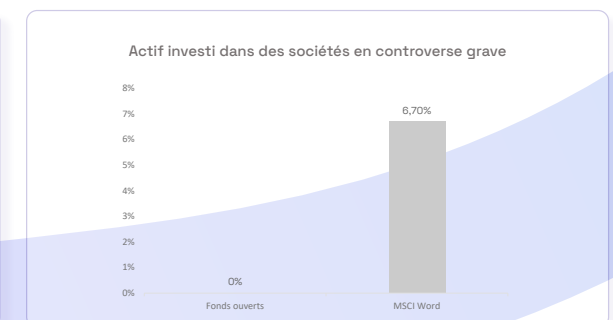
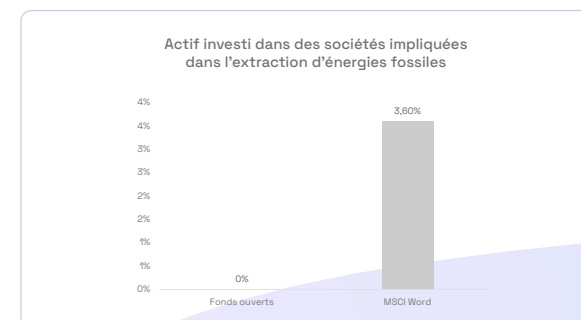
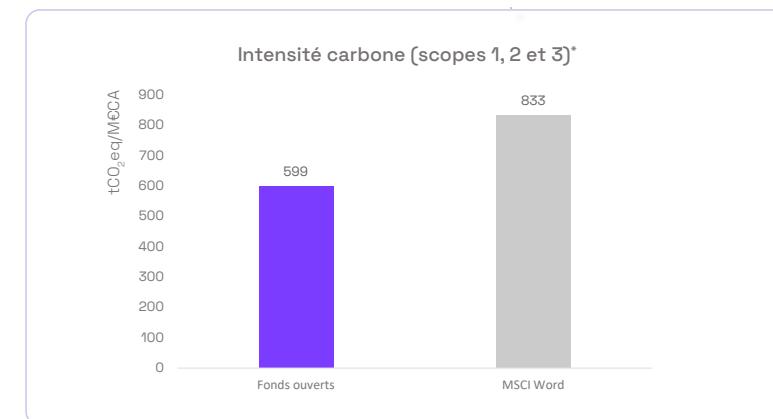
Au-delà des critères de sélection et d'exclusion, l'ensemble de nos fonds est tenu de présenter une intensité carbone tenant compte des scopes 1, 2 et 3 (PAI 3) inférieure à celle de leur univers d'investissement, traduisant notre exigence d'alignement climatique à l'échelle de l'ensemble de nos portefeuilles ; pour les fonds labellisés ISR, cette ambition s'étend également au pilier social, avec un écart de rémunération entre les femmes et les hommes (PAI 12) systématiquement inférieur à celui de leur univers de référence.

La preuve par le chiffre : un impact mesurable

Les portefeuilles soumis au processus **PRISME** présentent notamment de meilleures performances extra-financières que le MSCI World :

- Une intensité carbone (scope 1, 2, 3) nettement inférieure ;
- une exposition nulle à l'extraction et la production d'énergies fossiles ;
- un meilleur alignement avec une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris ;
- une contribution renforcée aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- une note ESG moyenne supérieure.

Ces résultats illustrent l'effet structurant de notre méthodologie : au-delà d'une simple gestion des risques, **PRISME** oriente durablement l'allocation du capital vers des entreprises mieux préparées aux transitions environnementales et sociales.



Alix Roy,
Responsable ISR



*L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille. Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) comme boussole

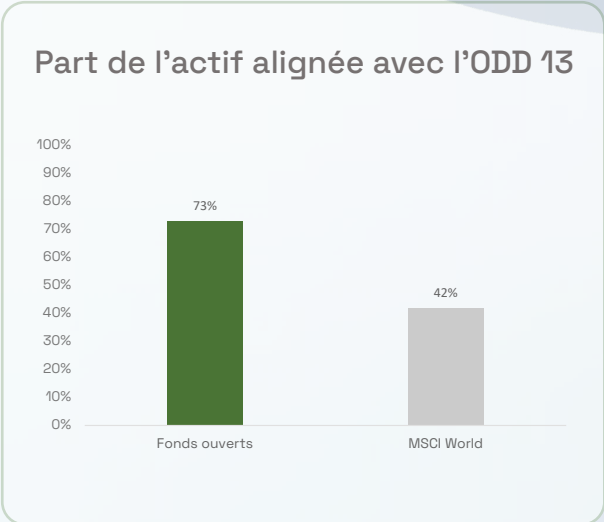
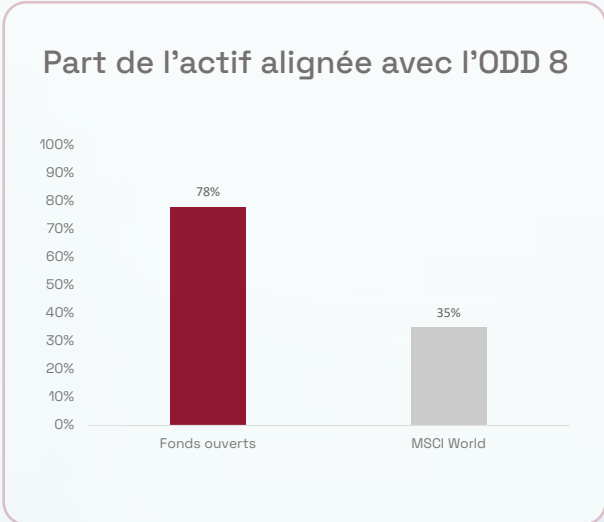
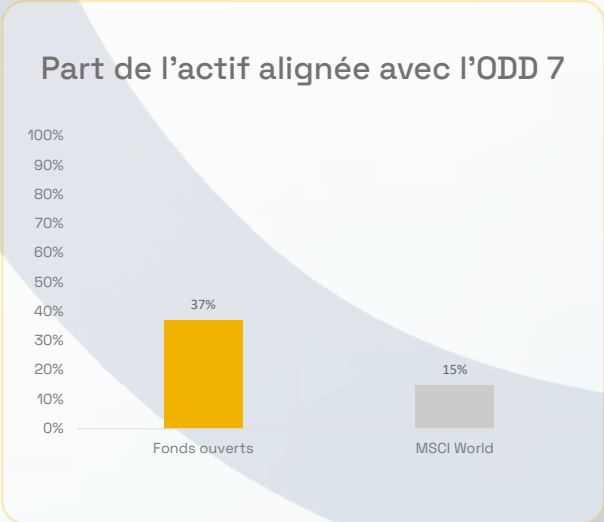
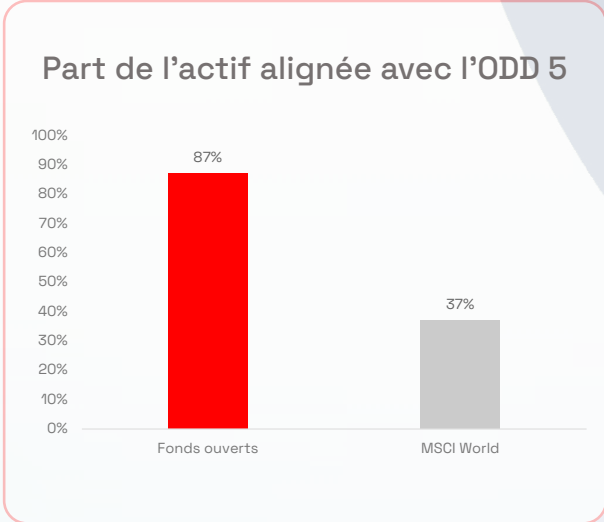
Depuis 2023, Ecofi intègre dans son reporting d'impact mensuel une analyse du niveau d'alignement des portefeuilles avec les **17 ODD des Nations Unies**. Cette approche permet d'évaluer de manière systématique la contribution des entreprises investies aux grands enjeux environnementaux et sociaux mondiaux.

L'analyse ne se limite pas aux produits ou services développés par les sociétés. Elle prend également en compte la qualité de leurs politiques ESG internes ainsi que leur exposition à des controverses ou à des secteurs sensibles susceptibles de générer un impact négatif sur les ODD.

Pour ce niveau d'évaluation, Ecofi s'appuie sur les données issues de la recherche de MSCI Solutions. La méthodologie repose sur deux dimensions complémentaires, calculées pour chacun des 17 ODD :

- L'alignement des produits, qui mesure la part du chiffre d'affaires liée à des activités contribuant positivement aux ODD, tout en intégrant l'exposition à des secteurs sensibles ;
- L'alignement opérationnel, qui évalue la qualité des pratiques ESG de l'entreprise (au regard des critères pertinents pour les ODD) ainsi que son implication éventuelle dans des controverses.

En comparant l'alignement agrégé de nos portefeuilles à celui de leur univers de référence, nous mesurons concrètement la capacité de notre processus d'investissement à orienter le capital vers des entreprises contribuant davantage aux objectifs de développement durable.



Plus de détails sur la méthodologie **PRISME** et ses critères d'évaluation sont disponibles dans notre [Code de transparence](#).

En tant qu'investisseur responsable, Ecofi oriente le capital vers des entreprises dont les activités sont au cœur des enjeux de durabilité. Les deux fonds **Ecofi Agir pour le Climat** et **Ecofi Enjeux Futurs** s'inscrivent pleinement dans cette logique, chacun à sa manière se concentrent sur des thématiques structurantes de la transition.

Le premier, dédié au climat, va plus loin dans la formalisation de cette démarche : il bénéficie d'une thèse d'impact explicitement définie et d'une reconnaissance comme « fonds à impact » selon l'Institut de la Finance Durable (IFD). Le second adopte également une approche thématique forte en sélectionnant des entreprises positionnées sur neuf enjeux clés à la fois environnementaux et sociaux.

1. Ecofi Agir pour le Climat : mobiliser le capital au service de la transition climatique

La thèse d'investissement d'Ecofi Agir pour le Climat est de mobiliser le capital pour catalyser des changements significatifs en matière de durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique. Le fonds est certifié fonds à impact selon le référentiel de l'Institut de la Finance Durable (IFD) et est le seul fonds en France qui bénéficie des trois labels ISR, Greenfin et Finansol.

1.1. L'impact traduit dans l'allocation du capital

L'intentionnalité du fonds se matérialise par des investissements ciblés dans des actions thématiques, sélectionnées parmi des entreprises tirant au moins 25% de leur chiffre d'affaires d'activités liées à la transition climatique.

Ces investissements couvrent six grandes thématiques :

- **Énergies vertes**, incluant la production d'électricité renouvelable et les technologies associées ;
- **Mobilité durable**, avec un accent particulier sur le développement des biocarburants et des technologies associées ;
- **Économie circulaire**, à travers le recyclage des déchets, le traitement de l'eau et l'optimisation des ressources ;
- **Efficacité énergétique**, notamment dans les bâtiments et l'industrie ;
- **Bâtiments durables**, intégrant des solutions de construction, d'isolation et de gestion énergétique ;
- **Agriculture durable**, favorisant des pratiques agricoles à plus faible empreinte environnementale, notamment à travers la nutrition durable et des applications de biochimie.

En complément, le fonds investit dans des obligations vertes conformes au standard Green Bond Principles (GBP) de l'ICMA, permettant de financer directement des projets environnementaux. Quelle que soit la classe d'actifs, ces investissements conduisent à une exposition directe à des éco-activités environnementales au sens du label Greenfin.

Le fonds intègre également une poche solidaire, représentant entre 5 % et 10 % de l'actif net, investie dans des émetteurs solidaires non coté et finançant des projets à forte utilité sociale et environnementale. Les éléments relatifs à ces investissements sont présentés plus en détail dans la section « L'Impact Solidaire » du rapport.

Enfin, Ecofi Agir pour le Climat soutient également des initiatives philanthropiques par le biais de sa part de partage en reversant une partie des revenus à des associations et fondations partenaires, renforçant ainsi son impact social.

1.2. Suivi de l'impact et effets indirects (scope 4)

Le fonds publie plusieurs indicateurs d'impact permettant de suivre les effets de sa stratégie, notamment l'empreinte carbone du portefeuille, son alignement avec un scénario climatique à 1,5-2°C, ainsi que des indicateurs sociaux et de gouvernance.

En complément des indicateurs d'impact mesurés au niveau du portefeuille, les entreprises en portefeuille développent des solutions permettant à leurs clients finaux de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Ces effets indirects, assimilés au concept de scope 4, correspondent aux émissions évitées grâce aux solutions proposées des sociétés investies par Ecofi Agir pour le Climat.

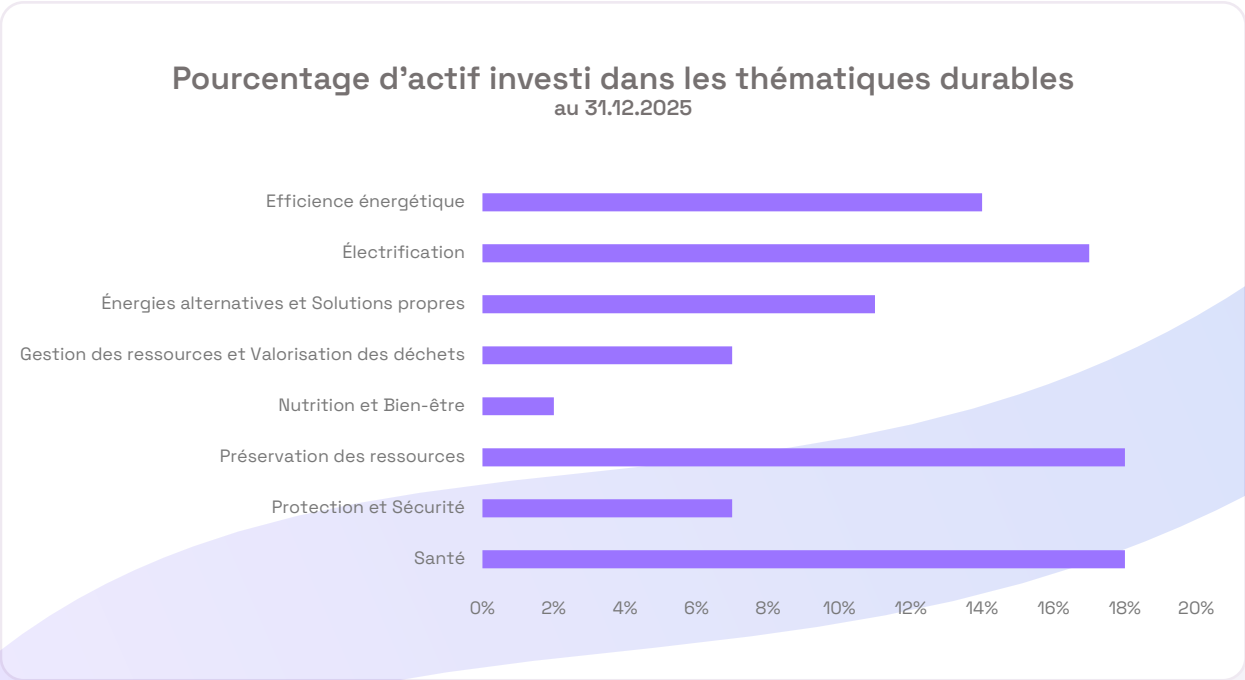
À titre illustratif, Derichebourg estime qu'environ 7,6 millions de tonnes de CO₂ ont été évitées en 2024 grâce au recyclage des métaux, tandis que Vestas Wind Systems déclare avoir évité 455 millions de tonnes de CO₂ en la même année.

2. Ecofi Enjeux Futurs : investir sur les grandes tendances du développement durable

Labellisé ISR, Ecofi Enjeux Futurs adopte une approche thématique, en investissant dans des entreprises dont les activités apportent des réponses concrètes à des enjeux environnementaux et sociaux majeurs. L'impact de la stratégie repose sur l'orientation du capital vers des solutions contribuant à la transition des modèles de production, de consommation et de services.

Le fonds investit dans huit thématiques :

- **Électrification** : déploiement d'équipements, de réseaux et de technologies permettant le remplacement des usages fossiles par des usages électriques dans l'industrie, les infrastructures et la mobilité ;
- **Efficacité énergétique** : réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments, les transports et l'industrie ;
- **Gestion des ressources et valorisation des déchets** : activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets et des eaux, contribuant à limiter l'extraction de ressources et à prolonger la durée de vie des matériaux ;
- **Préservation des ressources** : amélioration de l'utilisation des ressources naturelles et réduction des pressions environnementales
- **Énergies alternatives et solutions propres** : développement de sources d'énergie à plus faible intensité carbone.
- **Protection et sécurité** : renforcement de la sécurité des personnes, des infrastructures et des systèmes numériques ;
- **Santé** : amélioration de l'accès aux soins et soutien à l'innovation médicale.
- **Nutrition et bien-être** : activités liées à la production alimentaire, aux ingrédients et aux usages favorisant une alimentation plus durable et la qualité de vie.



À travers ces deux fonds, la gestion thématique vise à orienter les investissements vers des solutions concrètes répondant aux grands enjeux de transition.

UNE FORTE DYNAMIQUE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

La finance solidaire est l'outil historique de l'investissement à impact car il permet de flécher une partie des actifs vers des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

L'ESS regroupe des entreprises et organisations qui privilégient l'utilité sociale et la solidarité sur le profit individuel, en réinvestissant leurs excédents pour atteindre leurs objectifs. Elle couvre des secteurs variés tels que le secteur médico-social, l'aide à la personne, l'insertion professionnelle, le commerce équitable, l'éducation populaire, le tourisme solidaire, et les coopératives agricoles.

Cela représente aujourd'hui **près de 14 % de l'emploi privé et 10 % du PIB français**. Ces acteurs jouent un rôle crucial dans la réponse aux besoins sociaux, l'innovation territoriale et le développement d'une économie plus inclusive. Les structures de l'ESS, comme les associations, mutuelles, coopératives et fondations, fonctionnent selon des principes de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée.

Société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, banque de référence de l'Économie Sociale et Solidaire, **Ecofi est un acteur engagé et pionnier de cette finance solidaire.**

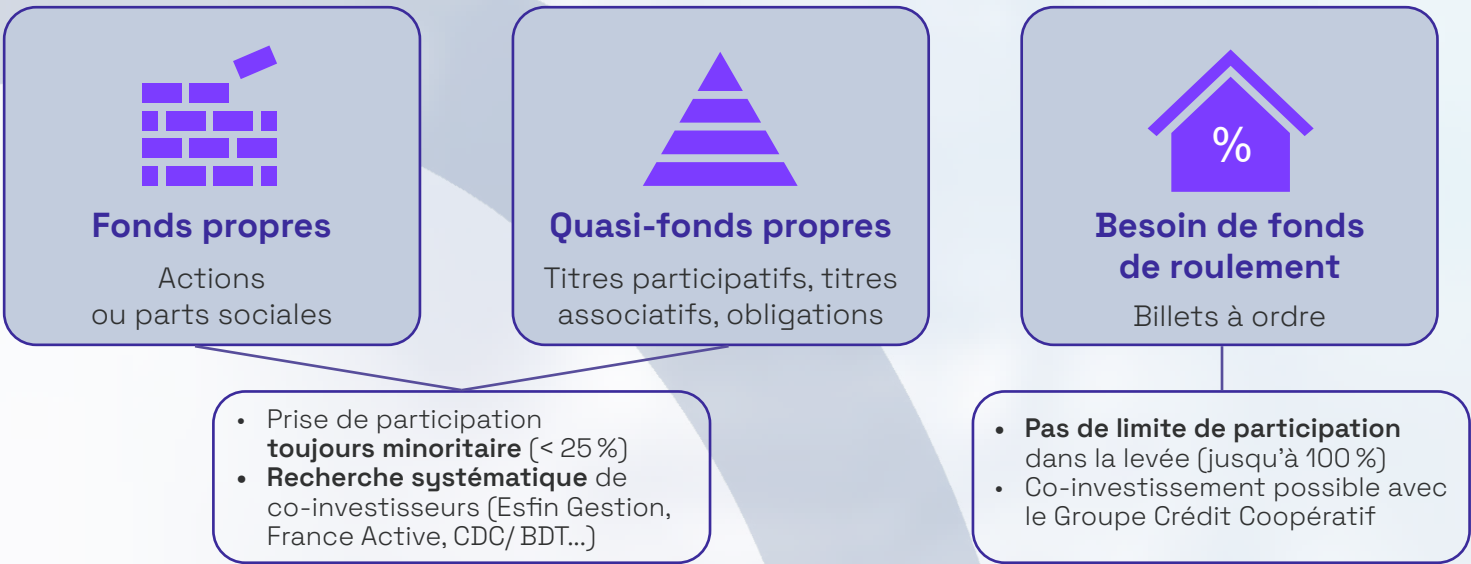
Fin 2025, Ecofi gère 835 M€ d'OPC solidaires, les investissements solidaires représentent 85 M€ et financent 85 entreprises ESUS ou entreprises non cotées à impact. La diversité et le nombre d'entreprises fait d'Ecofi un des acteurs les plus intégrés dans cet écosystème.

Ecofi gère des **fonds solidaires, communément appelés « fonds 90/10 »**, en raison de leur composition. En effet, un 90/10 est tenu d'investir 5 à 10 % de ses actifs dans des entreprises sociales, tandis que les 90 à 95 % restants sont constitués d'actifs cotés gérés selon un processus socialement responsable.

UN IMPACT FINANCIER

Ecofi s'efforce de financer toujours plus d'entreprises solidaires, avec un impact national ou territorial, en fonds propres, quasi-fonds propre et dettes.

Nous les accompagnons, avec des financements proposant des conditions plus avantageuses que celles offertes par les circuits bancaires classiques, pour diversifier et sécuriser leurs ressources dans cet environnement national et international de plus en plus complexe. Cela fait partie de notre additionalité.



UNE GAMME RESPONSABLE À IMPACT

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

S'engager pour le financement de la transition environnementale

Fonds ISR multi-actifs dynamique long terme

- Dominante actions
- Investi sur les éco-activités et les obligations vertes

CHOIX SOLIDAIRE

Faire le choix de financer une transition sociale et environnementale à travers les objectifs de développement durable

Fonds ISR multi-actifs prudent moyen terme

- Dominante taux
- Alignement avec les ODD sociaux (bonne santé & bien-être, égalité des sexes et travail décent et croissance économique) et sélection d'obligations sociales et durables (minimum 10 %)

CONFIANCE SOLIDAIRE

Optimiser sa trésorerie tout en soutenant des initiatives solidaires

Fonds ISR obligataire court terme

- Gestion prudente
- Une gestion investie dans des obligations privées de qualité ou en emprunts d'État



Ces fonds présentent un risque de perte en capital.
Se référer au DIC ou prospectus complet comprenant les risques et avantages des OPC cités.

Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



UNE FORTE DYNAMIQUE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

REPÈRES

Au 31.12.2025

84 M€

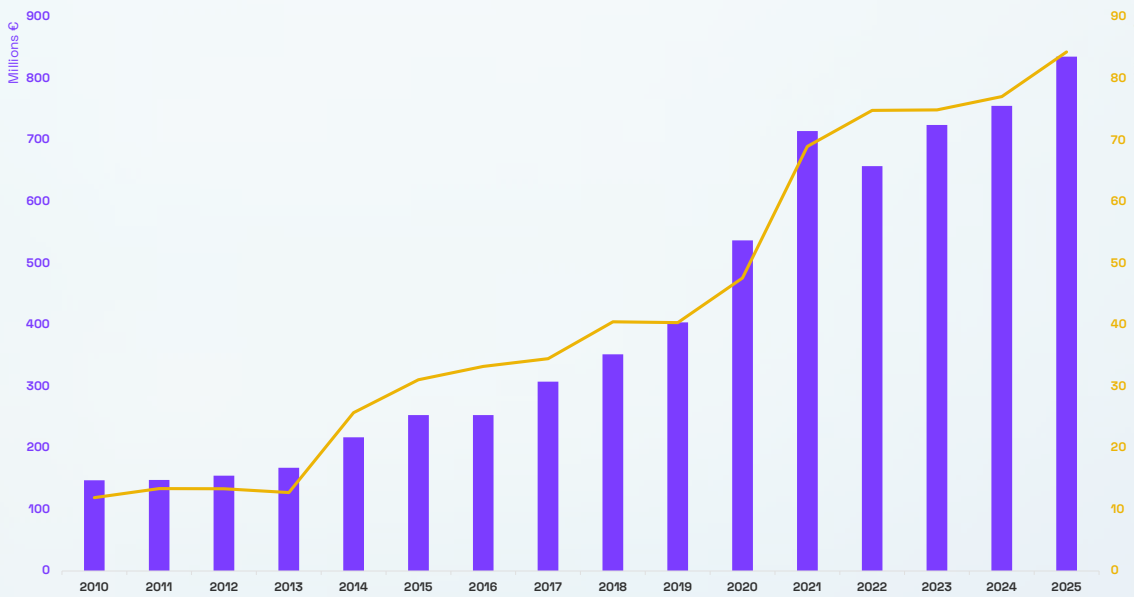
d'encours global pour les investissements solidaires

835 M€

d'encours des OPC solidaires

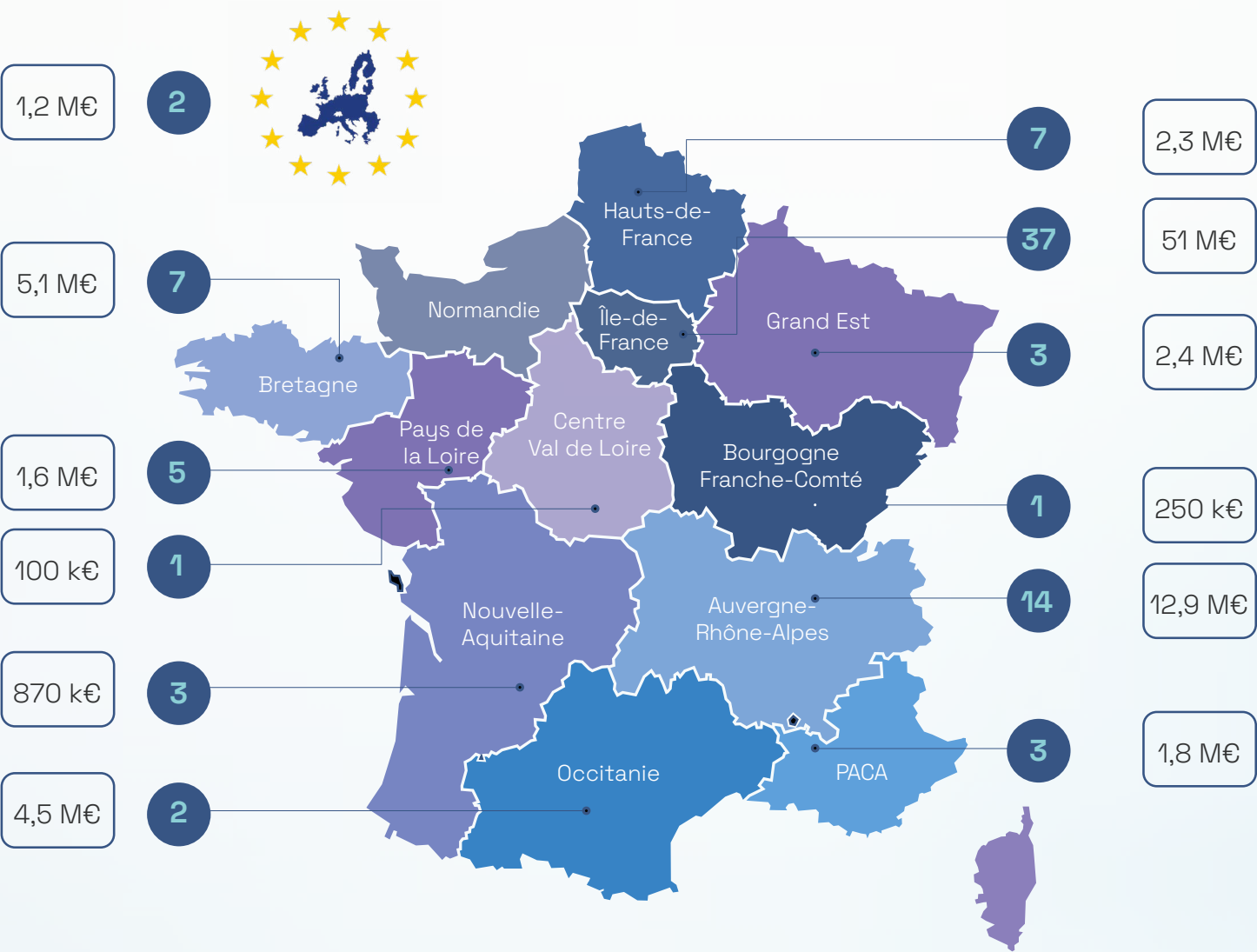
85

entreprises solidaires financées par Ecofi



CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES FINANCÉES

Au 31.12.2025



BILAN DE LA FINANCE SOLIDAIRE 2025

En 2025, la finance solidaire a démontré qu'elle était une réponse concrète aux grands défis sociaux et écologiques de notre temps. Dans un monde incertain, elle permet de soutenir des projets utiles pour la société et l'environnement, toujours plus ancrés dans les territoires, et porteurs de solutions durables et solidaires

En 2024, l'épargne solidaire des Français avait atteint 29,4 Mds€, soit une hausse de 2 % après la forte croissance de l'année précédente. C'est principalement l'épargne salariale solidaire qui a porté le marché. Elle représentait 16,3 Mds€ (+ 6 %), soit 55 % du total.

En 2025, et bien qu'il soit resté le canal le plus petit, l'investissement direct dans les entreprises solidaires a bien progressé : il a grimpé de 10 % pour atteindre un montant de 1,2 Md€. Sur la même année, les produits bancaires ont eux aussi continué de progresser, mais à un rythme moindre.

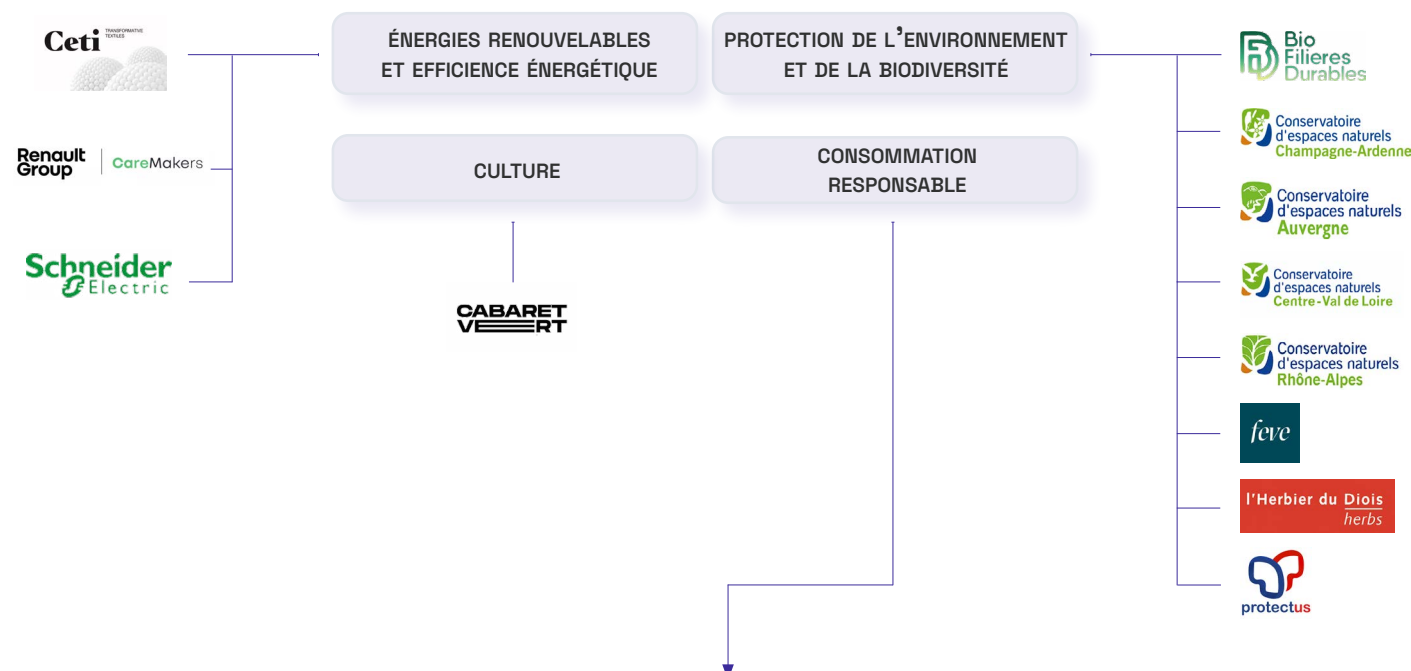
Malgré cette dynamique, l'épargne solidaire reste une exception en France, ne représentant que 0,5 % de l'épargne totale. En revanche, chez Ecofi, cette dernière constitue 9 % de nos encours sous gestion.

La tendance s'est accélérée pour Ecofi en 2025 :

- La part des fonds solidaires est montée à 11 %, pour **un montant total de 835 M€** sous gestion.
- Les investissements vers les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et les associations ont augmenté de 9 %, atteignant **84 M€**.
- Aujourd'hui, Ecofi soutient plus de **85 structures solidaires** et a intégré **9 nouvelles structures** à son portefeuille cette année.

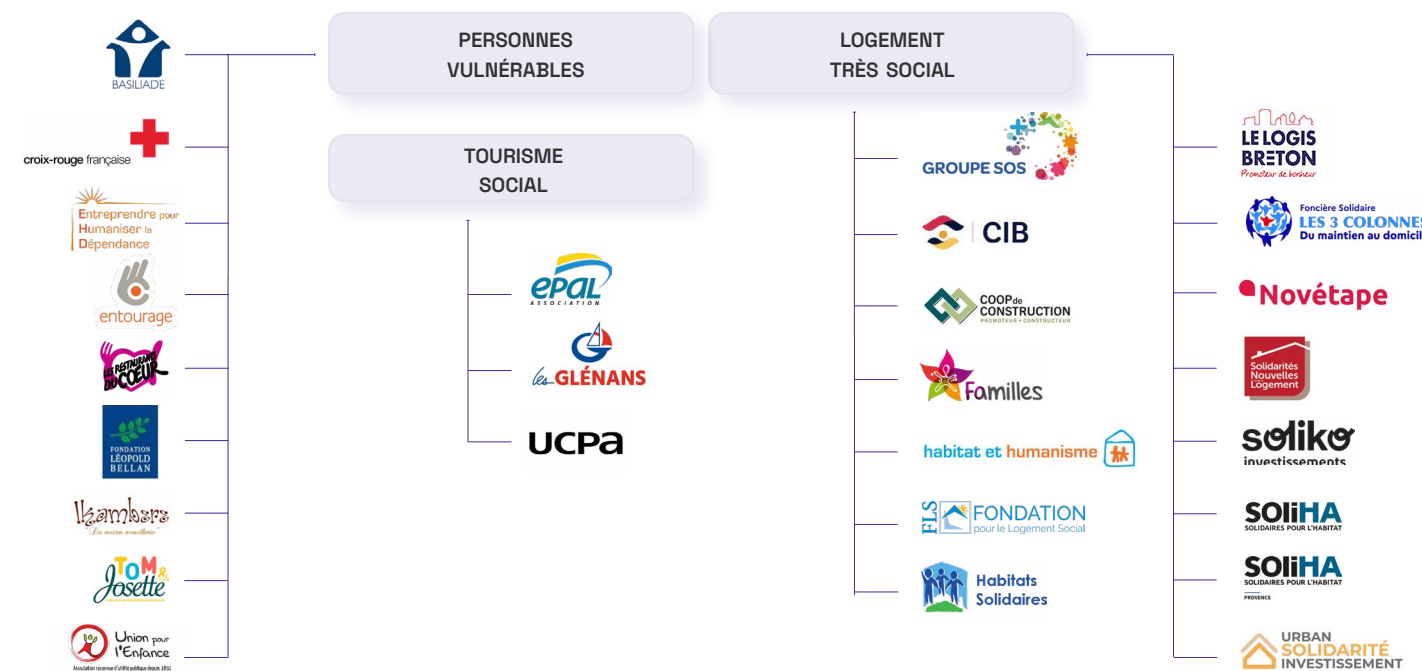
ZOOM SUR AGIR POUR LA PLANÈTE

Ecofi finance des projets et des associations qui répondent à un impératif écologique immédiat. De la transition énergétique à la protection de la biodiversité, sans oublier la culture et la consommation responsable. Voici ces initiatives qui ouvrent des perspectives nouvelles pour construire un avenir durable.



ZOOM SUR AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

En soutenant des entreprises et des associations engagées qui accompagnent les personnes en situation de fragilité, nos clients oeuvrent pour une société qui vise à offrir des opportunités égales pour tous : faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap et de fragilité, mener des actions en faveur de l'enfance et des personnes âgées, garantir l'accès au logement social, ou rendre la culture et l'éducation accessible pour tous.



Si Si La Paillette est la première marque française de paillettes et make-up pailletés biodégradables fabriqués à base de plantes, créée en 2020. L'entreprise fait le constat que les paillettes sont très polluantes, car fabriquées à partir de plastique, et que les produits de maquillage colorés et brillants ne sont jamais naturels, ni bons pour la peau et contiennent des plastiques et produits controversés. Les deux cofondatrices se donnent pour mission de proposer des cosmétiques éco-responsables colorés et brillants, accessibles à toutes et tous. La structure soutien également des associations, telles que la Fondations des Femmes ou encore Stop Homophobie... sous la forme de dons.

2 tonnes
de plastiques évitées

3 500 €
reversés à des associations



Novétape

Créée en 2020, Novétape est une foncière solidaire, filiale de Résidétape, dont l'objectif est de favoriser l'accès au logement des populations fragiles, en particulier les jeunes et les personnes dont le statut professionnel précaire ou le faible niveau de ressources pénalise l'accès au logement dans les métropoles pourvoyeuses d'emplois. Novétape a fait l'acquisition de la Résidétape de Montévrain début 2021 et a lancé 3 nouveaux projets en 2025 (Chambéry, Créteil et Ivry-sur-Seine).

Pendant leur séjour, les résidents sont à la fois accompagnés dans leurs recherches de logement et guidés dans la maîtrise de la pratique locative.

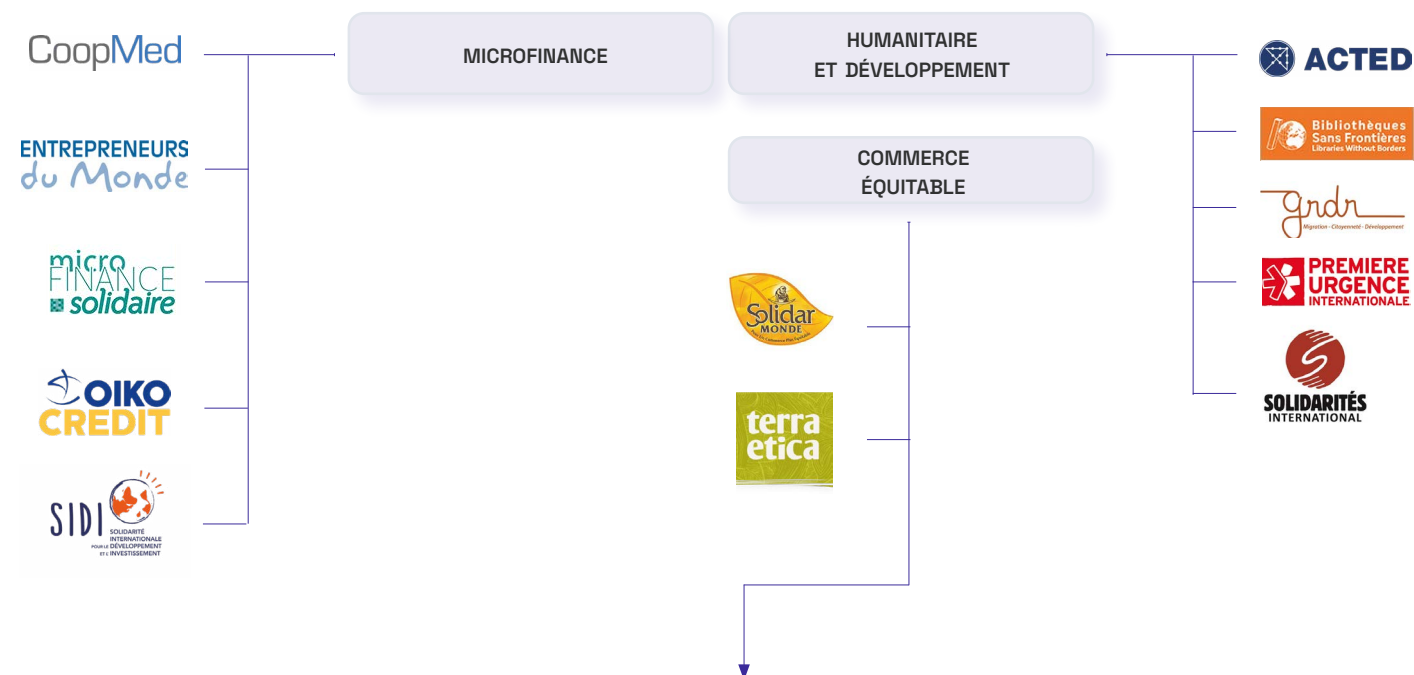
126
logements

1000
Objectif de logements accessibles à horizon 2030

372
parcours d'accompagnement

ZOOM SUR AGIR POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En finançant des programmes qui améliorent l'accès à l'éducation et à la santé, luttent contre la malnutrition et la pauvreté, encouragent l'agroécologie et les ressources énergétiques, nos clients prennent part à une mission collective : celle de construire une communauté mondiale où chacun a sa place et a ses droits respectés.



Ethiquable est une Société Coopérative et Participative (SCOP) implantée dans le Gers, spécialisée dans le commerce équitable. Elle a pour vocation de développer des partenariats stables et directs avec les organisations de producteurs du Sud pour offrir à la fois un juste prix d'achat aux petits producteurs et un prix de vente raisonnable au consommateur.

Ces produits sont à la fois équitables et issus de l'agriculture biologique pour la totalité des produits de la société.

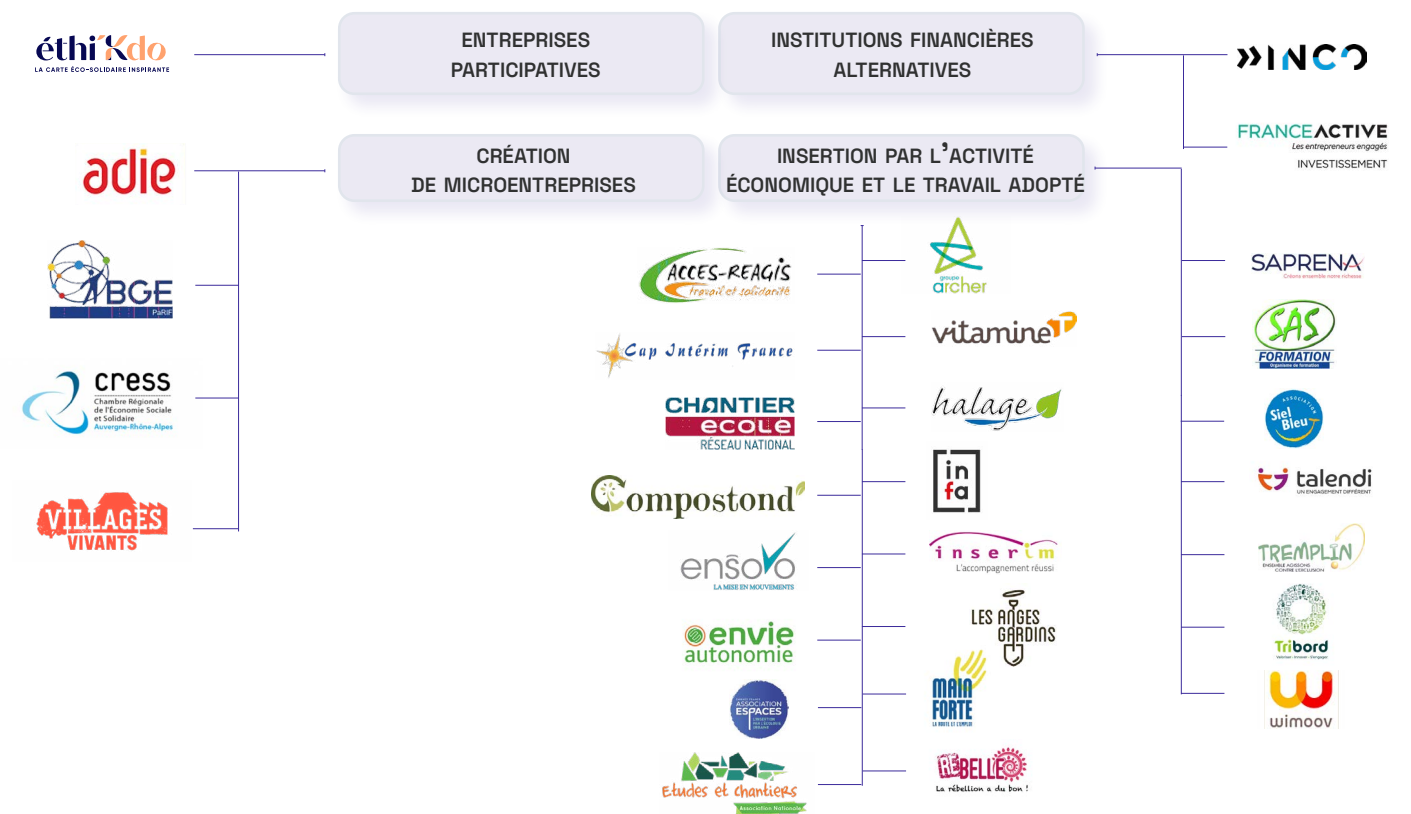
80
organisations
de producteurs
soutenues

280
références
distribuées

100 %
de références bio

ZOOM SUR AGIR POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT ET LOCALEMENT

Les investissements de nos clients soutiennent les entreprises et les associations locales qui transforment l'économie de manière responsable, créent des emplois durables, favorisent l'insertion professionnelle, valorisent le commerce équitable, participent au développement de coopératives et de Scop...



Ensovo est une entreprise d'insertion par l'activité économique (IAE). Implantée à Croix à sa création en 2006, Ensovo, s'est d'abord adressée au secteur de la distribution textile avant de s'ouvrir à d'autres clients et à d'autres périmètres. Ensovo est aujourd'hui spécialisé dans la logistique du commerce en ligne.

Sur le plan social, Ensovo ouvre ses portes aux personnes exclues du monde du travail : chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, parents isolés, sortants d'incarcération, bénéficiaires du RSA...

151
salariés en insertion
accompagnés, dont
53 bénéficiaires du RSA

72
salariés sortis
au cours
de l'année

54 %
de sorties dynamiques suivies d'un
emploi durable, un emploi de transition,
une entrée en formation qualifiante
ou une prise de droit à la retraite

L'IMPACT DU PARTAGE

LE PARTAGE CHEZ ECOFI

Ecofi est une des sociétés de gestion les plus actives dans l'épargne de partage en France. Les fonds de partage désignent des produits d'épargne qui permettent aux souscripteurs de reverser sous forme de don une partie des revenus du fonds au profit d'un organisme de leur choix parmi les bénéficiaires proposés. D'abord pionnière avec la création du premier fonds de partage en 1983 Faim et Développement, avec le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), **Ecofi compte désormais 10 produits de partage dont 3 fonds et 7 parts pour un encours sous gestion de 40M€.**

Grâce à sa gestion et son expérience dans le partage, **Ecofi a pu distribuer plus de 33M€ de dons depuis 1983,** à 27 associations partenaires.

En 2025, les dons de partage s'élèvent à **819k€** avec comme répartition thématique :

AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

712 255 €
soit 86,94 % du total



AGIR
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

88 164 €
soit 10,76 % du total



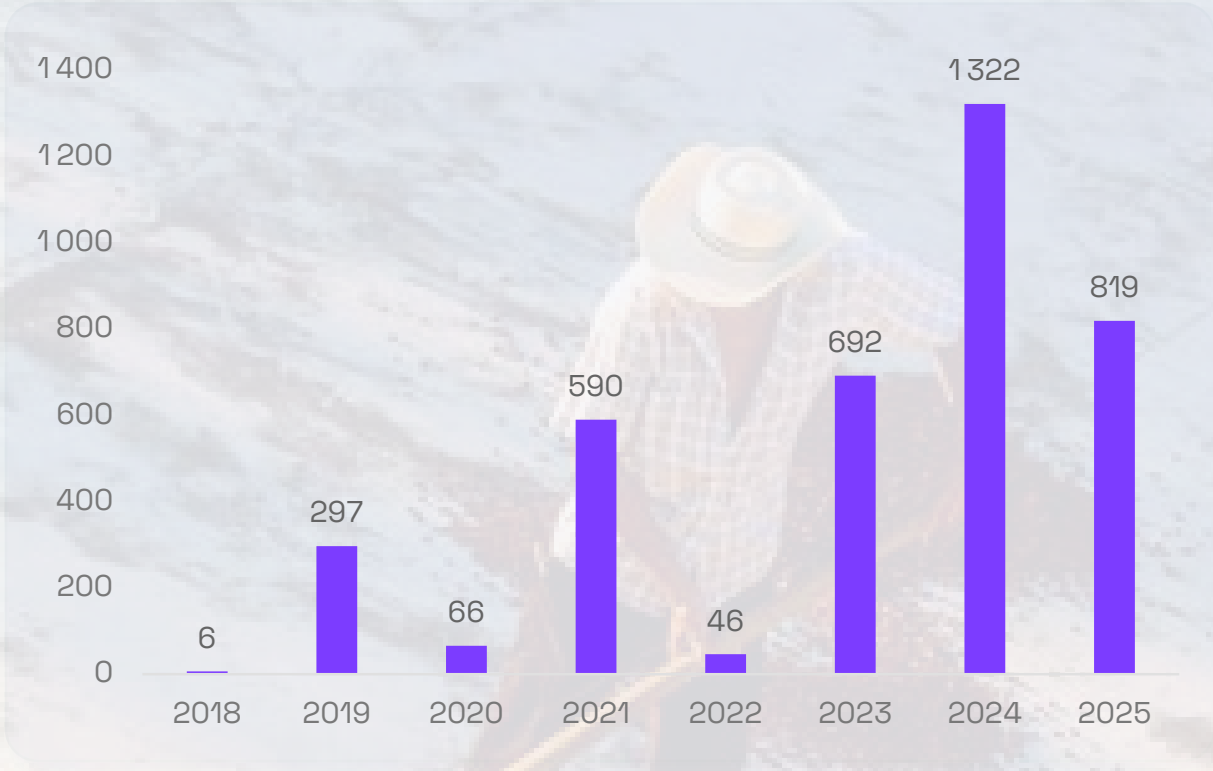
AGIR
POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT ET LOCALEMENT

18 856 €
soit 2,30 % du total



ÉVOLUTION DU MONTANT DES DONNS DISTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS PAR LES FONDS DE PARTAGE

EN K€





Gabriel Saumier,
Chargé d'investissements
solidaires



Guillaume Martin
de Vauxmoret,
Responsable
de l'Analyse solidaire

DÉCLIN DES DROITS DES ACTIONNAIRES AUX USA

L'année 2025 a été marquée par un déclin significatif des droits des actionnaires aux États-Unis, catalysé par l'introduction de plusieurs directives visant à contrôler les agences de conseil en vote ou à faciliter le rejet des propositions d'actionnaires par les entreprises.

Sous l'impulsion de Donald Trump, l'autorité américaine de régulation des marchés financiers (SEC) a intensifié la surveillance des agences de conseil en vote telles que ISS et Glass Lewis, prétextant qu'elles exercent une influence trop importante sur les questions de gouvernance d'entreprise. Il leur est reproché de soutenir des résolutions liées à l'environnement, à des questions sociales ou encore des résolutions limitant la rémunération des dirigeants considérées par leurs détracteurs comme préjudiciables au rendement actionnarial.

Cette défiance croissante s'est manifestée lors de cette saison par une perte significative du soutien des conseillers en vote pour les initiatives environnementales et sociales : le soutien de Glass Lewis est tombé à 32 % contre 41 % en 2024, et celui d'ISS à 12 % contre 55 % en 2024, avec un retrait complet du soutien aux résolutions environnementales.

Une nouvelle directive (SLB 14M) publiée en février 2025 a abrogé les mesures adoptées sous l'administration Biden (SLB 14L) qui imposaient l'inclusion de toutes les propositions de résolutions d'actionnaires ayant un « impact sociétal large ». À présent, une proposition d'actionnaires est évaluée en fonction de sa pertinence économique pour l'entreprise et plus pour son « impact sociétal ». Elle peut également être exclue si l'entreprise estime qu'elle concerne des décisions de gestion courantes ou qu'elle tente de « microgérer » l'entreprise.

Les entreprises auront maintenant plus de facilité à rejeter les propositions d'actionnaires, affaiblissant ainsi les droits des actionnaires.

L'impact s'est fait sentir dès la saison des AG 2025. En effet, le climat des assemblées générales en 2025 a révélé une régression sur les problématiques sociales et climatiques, avec une baisse de près de 30 % des résolutions actionnariales liées aux sujets ESG, un nombre record de propositions ayant été bloqué. Cinq propositions visant à établir des plans de transition climatique conformes aux objectifs de l'Accord de Paris ont été rejetées au motif qu'elles s'arrogent les prérogatives du Conseil d'administration. D'autres initiatives ont été volontairement retirées à la suite d'engagements avec les entreprises. ExxonMobil, souvent confronté aux résolutions d'actionnaires favorables aux enjeux ESG, a limité la parole des actionnaires activistes en les attaquant en justice, réussissant ainsi à éviter toute résolution lors de son AG 2025, tandis que *Follow This* a choisi de ne pas soumettre de résolutions sur le climat, au vu du contexte politique favorable aux combustibles fossiles.

Toutefois, comme Ecofi, beaucoup d'investisseurs restent fermement attachés à un dialogue constructif avec les sociétés afin de les aider à renforcer leurs engagements extra-financiers favorisant la création de valeur à long terme des entreprises. Les actionnaires demeurent actifs, en particulier sur les sujets liés aux questions de diversité, d'équité et d'inclusion, balayant les résolutions anti-ESG qui, malgré leur multiplication, peinent encore à recueillir un soutien significatif.

En dépit de ces vents contraires, Ecofi maintient résolument le cap et continuera à soutenir les initiatives visant à poursuivre le débat autour des enjeux extra-financiers au sein des entreprises grâce à une politique de vote exigeante. Ecofi continuera également de défendre ardemment et d'intégrer les principes ESG au cœur des stratégies d'entreprise, agissant en catalyseur d'une finance plus responsable.

Marie-José Dechaud,
Analyste ESG



VOTER, UNE OBLIGATION D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le département éthique et solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de vote pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères⁽¹⁾. Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC.

Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, **Ecofi vote « contre » le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves** pendant leur dernier mandat et également « contre » la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon notre processus ISR de sélection des entreprises, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale.

Cependant, **Ecofi se réserve le droit de voter « contre »** à certaines de ces résolutions si elles se révèlent contraires à une politique non discriminatoire.

⁽¹⁾ Excepté dans quelques cas : procuration notariée (Power of Attorney) demandée par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

Fatoumata Diallo,
Analyste ESG

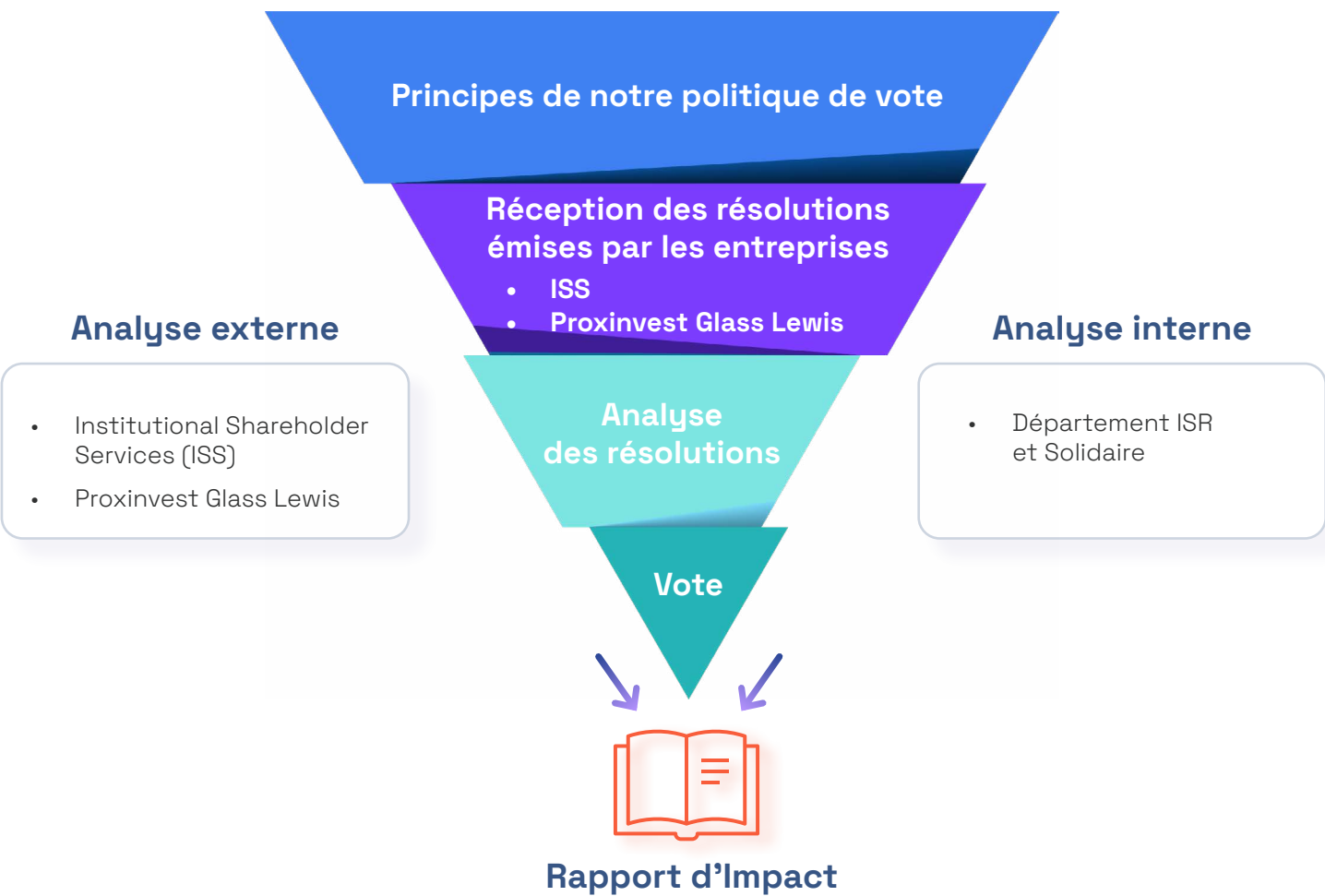


Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : contact@ecofi.fr – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2025 ;
- ne pas s'être trouvée en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère. En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

PROCESSUS DE VOTE



Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de *proxy providers*, sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires. Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.

Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote Institutional Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux AG des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

Les partenaires d'Ecofi

- Proxinvest Glass Lewis** pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens.
- Institutional Shareholder Services (ISS)**, plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

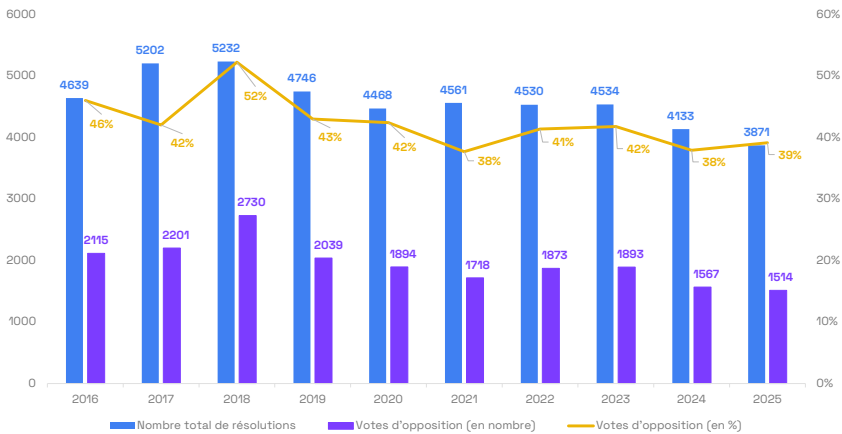
RÉSULTATS DES VOTES

au 31.12.2025

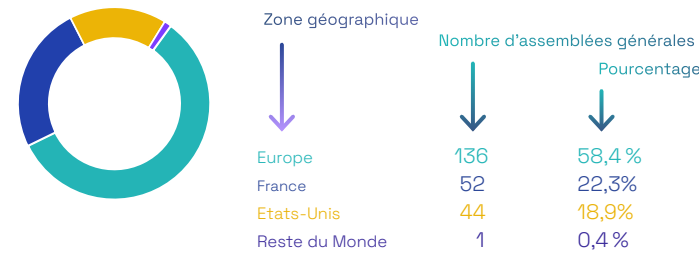
En 2025, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **233 assemblées générales** (AG) pour 235 sociétés dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 99 %.

Ces 233 AG ont comporté un total de **3 871 résolutions** soumises au vote des actionnaires. Nous avons voté avec une moyenne élevée de votes d'opposition aux résolutions proposées par les sociétés de 39 %, à comparer avec le taux moyen de votes d'opposition des sociétés de gestion françaises qui se situe à 22 % (source AFG). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises a concerné la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

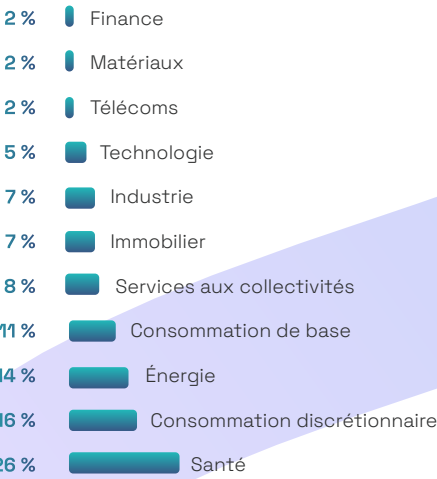
UN POURCENTAGE ÉLEVÉ DE VOTES D'OPPOSITION AUX RÉOLUTIONS



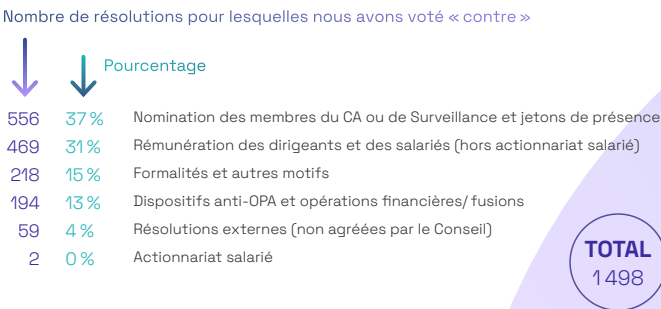
VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



MOTIFS DES VOTES D'OPPOSITION



En 2025, Ecofi a soutenu **76 résolutions d'actionnaires minoritaires** en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux.

Les exemples les plus emblématiques de résolutions soutenues ont été :

E COMME ENVIRONNEMENT

- Renforcement de la politique climat et de la stratégie de sortie des énergies fossiles pour Nordea Bank ;
- Publication des objectifs de la stratégie de transition énergétique « juste » pour JPMorgan Chase & Co. ;
- Publication d'un rapport sur l'utilisation de l'IA dans la production des énergies fossiles pour Microsoft Corporation.

S COMME SOCIAL

- Adoption d'une politique et publication d'un rapport sur la diversité et sur la non-discrimination pour American Express Company ;
- Publication des indicateurs sur la non-discrimination pour NVIDIA Corporation ;
- Mise en place d'une évaluation sur le respect des droits de l'Homme dans l'IA pour Microsoft Corporation ;
- Publication d'un rapport sur l'utilisation éthique de l'IA pour Apple ;
- Publication d'un rapport sur la sécurité en ligne des enfants pour Apple ;
- Publication d'un rapport sur la non-discrimination dans les pratiques d'embauche pour IDEX Corporation ;
- Publication d'un rapport sur le respect des droits de l'Homme dans les pays à risque pour Microsoft Corporation ;
- Amélioration des standards de santé et sécurité des travailleurs pour Novo Nordisks A/S.

G COMME GOUVERNANCE

- Réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour ANSYS, Equinix, First Solar, IQVIA Holdings, NVIDIA Corporation, Paypal Holdings, Prologis, Thermo Fisher Scientific, Xylem, Zoetis ;
- Nomination d'un président indépendant pour Dover Corporation et JPMorgan Chase & Co ;
- Limitation du nombre des mandats externes du président pour Orange ;
- Modification du plan d'attribution des actions pour les salariés pour Orange ;
- Adoption du vote par majorité simple pour Boston Scientific Corporation.

En 2025, Ecofi n'a pas engagé de projet de dépôt de résolution aux AG des sociétés.

Et enfin, en 2025, Ecofi a mis à jour sa politique de vote, en intégrant plusieurs critères concernant les pratiques de gouvernance et le climat.

- **Décote** : pour les demandes d'autorisation d'augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription (DPS), **la décote maximale acceptée par Ecofi est de 5 %**.
- **Élection des administrateurs** : le Conseil d'administration doit être **composé au minimum de 5 membres** et de 15 membres au maximum, sauf le cas d'une opération de fusion où Ecofi octroiera un délai d'un an pour réaménager le Conseil et respecter le critère.
- **Politique climat** : Ecofi vote «contre» si :
 - La politique climat n'intègre pas les émissions de scope 3 ;
 - Les objectifs quantitatifs annoncés ne sont pas en ligne avec l'Accord de Paris ;
 - La couverture politique climat ne porte pas sur 100% du périmètre de la société ;
 - La politique ne spécifie pas les objectifs intermédiaires (ex.2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final ;
 - La politique est fondée principalement (>50%) sur une stratégie de compensation des émissions et pas sur leur réduction ;
 - La politique ne spécifie pas le CAPEX (au moins au court terme) prévu nécessaire pour accepter ses objectifs.

UN DIALOGUE ENGAGÉ ET CONSTRUCTIF

Le dialogue actionnarial constitue un axe central de la politique d'engagement d'Ecofi. Il vise à faire évoluer les pratiques, à renforcer la transparence et à orienter les stratégies des entreprises vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Mené par notre département ISR, le dialogue est exercé :

- de manière **individuelle** avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG identifiés ;
- de manière **collective**, en collaboration avec des coalitions d'investisseurs nationales ou internationales, dont Ecofi est membre ou partenaire.

Le dialogue **institutionnel** est quant à lui défini comme une démarche proactive et structurée de la part de notre équipe et vise à inciter les entreprises à améliorer leur pratiques ESG à travers un échange régulier et constructif sur le long terme.

Dans un premier temps, le département ISR sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

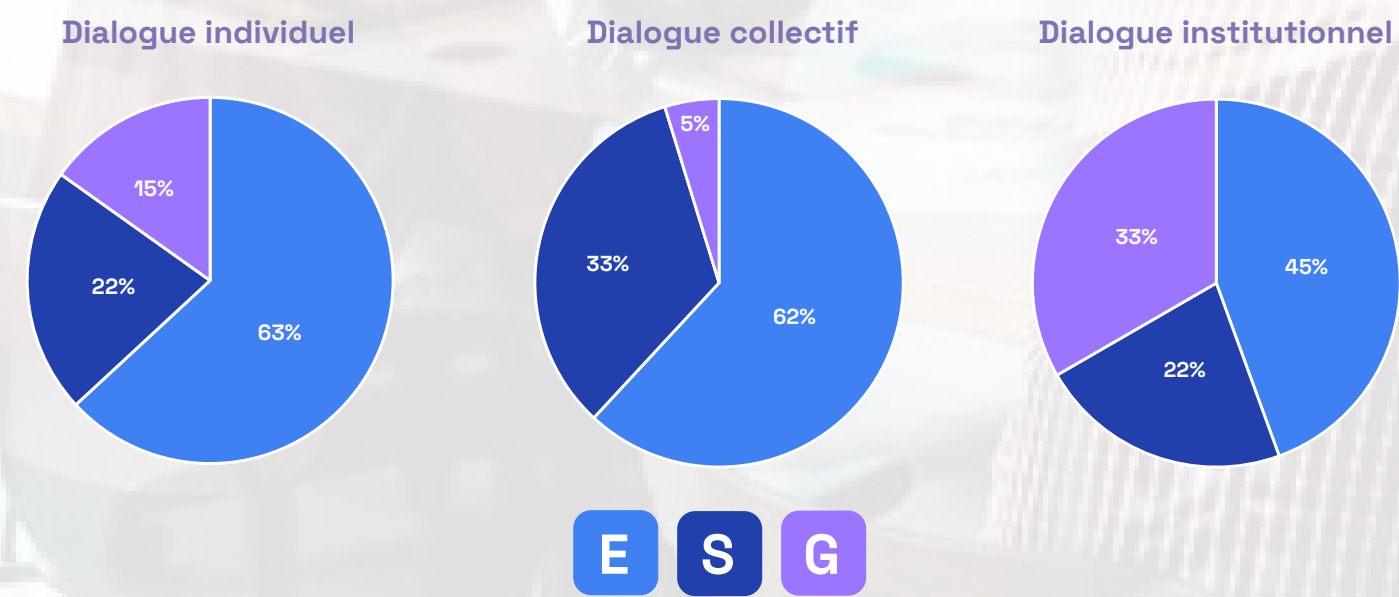
- Implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- Mauvaise performance ou dégradation de la note ESG ;
- Communication des intentions de vote lors de l'assemblée générale ;
- Requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- Saisine du Comité controverses ou du Comité éthique et de mission ;
- Campagne thématique portant sur un enjeu ESG spécifique ;
- Intérêt particulier identifié d'un point de vue ESG.

Le département choisit ensuite les thématiques de dialogue (transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits humains...) qui seront évoquées et prépare les échanges à partir des éléments suivants :

- Axes d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- Implication dans des épisodes controversés ;
- Matérialité des enjeux ESG propres au secteur d'activité.

L'activité de dialogue s'inscrit dans une démarche structurée et formalisée, se déployant sur différentes étapes clés : analyse ESG, préparation des questions, prise de contact avec la société, conduite du dialogue, évaluation des réponses et enfin communication interne et externe.

LES THÉMATIQUES ESG AU COEUR DU DIALOGUE



ENTRE URGENCE CLIMATIQUE ET INCERTITUDES RÉGLEMENTAIRES : QUEL RÔLE POUR L'INVESTISSEUR ?

En 2023, le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) évalue la hausse des températures de la planète à +1,1°C entre 2011 et 2020 par rapport à la période préindustrielle. Les températures atteindront +1,4°C à la fin du siècle dans le scénario le plus optimiste, +2,7°C dans le scénario intermédiaire et +4,4°C dans le pire scénario. Cependant, à chaque fois que le réchauffement s'accroît, les changements extrêmes s'amplifient : sécheresses, vagues de chaleurs, incendies, inondations, élévation du niveau des mers, acidification de l'océan, etc. Ces bouleversements mettent en péril la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, la santé, la cohésion sociale et la stabilité des démocraties. Pour limiter les conséquences irréversibles sur les écosystèmes et les sociétés humaines, nous devons limiter la hausse des températures, essentiellement due aux émissions de gaz de serre (GES) des activités humaines, en réduisant à la source et de manière significative ces émissions et en développant des solutions pour absorber les émissions déjà relâchées.

Dans ce contexte, les plans de transition climat se sont imposés comme un outil clé pour apprécier la crédibilité des stratégies de décarbonation des sociétés en évaluant la cohérence entre objectifs climatiques, trajectoires d'émissions, gouvernance et allocation du capital.

Toutefois, alors même que l'urgence climatique s'accroît, le cadre dans lequel ces plans s'inscrivent se fragilise. En Europe, la CSRD avait initialement consacré le plan de transition comme un élément structurant du reporting extra-financier ; la récente directive Omnibus a cependant rendu ces plans facultatifs, affaiblissant le caractère prescriptif des exigences. Aux États-Unis, le retrait de l'Accord de Paris, la multiplication d'initiatives anti-ESG et la sortie de grands acteurs de cadres collectifs liés au climat ont contribué à un recul des attentes et à l'abandon, par certaines entreprises, de plans de transition formalisés. Cette évolution contraste cependant avec certaines dynamiques observées en Asie, notamment en Chine, à Singapour et à Hong Kong, où des cadres de reporting ESG de plus en plus structurés émergent, intégrant progressivement des attentes spécifiques sur les enjeux climatiques.

Fort de ce constat, le rôle des investisseurs devient déterminant. En France, la troisième version du label ISR renforce explicitement cette responsabilité en plaçant l'engagement actionnarial et l'analyse des plans de transition climat au cœur des exigences. Le label demande notamment un dialogue avec les sociétés en portefeuille dont la stratégie se revendique alignée avec l'Accord de Paris mais dont les résultats apparaissent en décalage avec les objectifs annoncés.

L'engagement d'Ecofi pour des plans de transition crédibles.

C'est pourquoi, en 2025, Ecofi a conduit une campagne d'engagement actionnarial visant à interroger la crédibilité des plans de transition climat des entreprises. Cette campagne s'est concentrée sur la progression des objectifs climatiques au regard des mesures mises en œuvre, selon les secteurs d'activité, ainsi que sur la prise en compte de la stratégie climat par la gouvernance.

La sélection des entreprises s'est appuyée sur les informations publiées par les sociétés, en ciblant celles disposant d'au moins un objectif validé ou en cours de validation par la Science Based Targets initiative (SBTi) et opérant dans des secteurs à fort impact climatique. **Cette première étape a permis de constituer un univers de 40 entreprises.** À partir de cet univers, une analyse qualitative a été conduite afin d'examiner la qualité et la transparence des données, les mesures opérationnelles et les CAPEX engagés, ainsi que l'encrage de la stratégie climat dans la gouvernance et les dispositifs de rémunération. **Cette approche a conduit à engager un dialogue avec 15 entreprises.**

Notre campagne montre que les exigences de la CSRD ne se traduisent pas encore pleinement dans les reportings. Sur les 15 entreprises engagées, 3 ne publient pas leurs émissions pour l'année de référence et 2 pour l'année 2024. Ces lacunes s'expliquent principalement par les difficultés de mesure du scope 3 et par des écarts méthodologiques dans l'application du cadre réglementaire.

De plus, un écart marqué existe entre les objectifs climatiques affichés et les trajectoires d'émissions observées. Les entreprises sélectionnées disposent toutes d'au moins un objectif certifié par la SBTi, ce qui était attendu au regard de la méthodologie retenue. Pour autant, les résultats observés restent préoccupants : en 2024, neuf ont augmenté leurs émissions par rapport à leur année de référence et trois ont indiqué que l'atteinte de leurs objectifs serait difficile, dont une sur les scopes 1 et 2, et deux sur le scope 3.

Cependant, ce constat ne traduit pas une absence d'action. Les entreprises ont engagé des mesures tout au long de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de l'évolution des portefeuilles de produits, de la réduction de l'exposition aux énergies fossiles ou de l'intégration de critères climat dans les contrats avec les fournisseurs. Elles soulignent néanmoins que les effets escomptés de ces mesures sont différés dans le temps, que la maîtrise des émissions de scope 3 reste largement dépendante des fournisseurs et des clients, que certaines trajectoires sont contraintes par des limites technologiques ou par les subventions publiques.

Un point encourageant se dégage néanmoins : huit entreprises ont défini des objectifs de long terme certifiés par la SBTi, traduisant une volonté d'inscrire la transition climatique dans la durée malgré les difficultés opérationnelles observées à court et moyen terme.

Au-delà de la définition d'objectifs climatiques, la crédibilité des plans de transition repose sur la capacité des entreprises à démontrer des progrès concrets. Elle suppose, tout d'abord, un niveau de transparence suffisant et cohérent, en particulier pour les entreprises dont le reporting demeure incomplet. Elle repose ensuite sur la mise en œuvre effective des mesures annoncées, leur suivi dans le temps et la capacité à expliquer les écarts observés. Enfin, elle implique une appropriation réelle des enjeux climatiques et ESG par la gouvernance, condition indispensable pour piloter la trajectoire, arbitrer les priorités et inscrire la transition dans la durée.

En 2026, chez Ecofi, nous poursuivrons nos efforts en approfondissant l'analyse des données d'émissions, en intensifiant le dialogue avec les entreprises et en élargissant le périmètre aux sociétés n'ayant pas pu être incluses dans cette analyse.

Amélie Landrin,
Analyste ESG



Le dialogue individuel : échanger

En 2025, Ecofi a mené 62 dialogues individuels : les dialogues se sont concentrés sur l'implication des sociétés dans **des épisodes controversés** ainsi que sur **différents enjeux ESG : Environnemental** (stratégie environnementale, pollution, gestion des ressources en eau), **Social** (droits de l'Homme, relations avec les fournisseurs, parité femme-homme) et **Gouvernance** (transparence dans les rémunérations, publication des données ESG, ressources humaines).

En 2025, Ecofi a mené deux campagnes de dialogue actionnarial sur le climat (15 sociétés contactées) et sur la parité femme-homme (23 sociétés contactées).

Une analyse qualitative des dialogues

Depuis 2022, **Ecofi utilise sa propre méthodologie d'analyse des dialogues individuels** pour en quantifier la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés. La méthodologie développée par Ecofi est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'amélioration soumis aux sociétés. La volonté d'évaluer et de quantifier l'impact de nos dialogues individuels a fait l'objet de réflexions au cours des dernières années.

Nous sommes convaincus que les investisseurs responsables doivent aller au-delà de la simple comptabilité des actions de dialogue pour surveiller efficacement leur qualité et leur efficacité dans le temps. Nous sommes conscients de la nécessité de l'améliorer sans cesse afin de disposer d'une méthodologie analytique toujours plus précise et pertinente.

Ainsi, nous avons apporté des améliorations à sa deuxième version en 2023. Le score pour chacun de nos dialogues individuels, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », nous permet de prioriser nos actions, d'améliorer les objectifs que nous nous donnons, et de suivre les résultats en cohérence avec nos décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués ci-après.

Le score de 0 % désigne les entreprises qui n'ont jamais répondu à nos questions, malgré plusieurs relances effectuées, et qui n'ont donc pas voulu entamer de dialogue.

Au total, **le département ISR d'Ecofi a posé 370 questions**, concernant les enjeux ESG suivants :

Entreprises	ODD ciblés	Environnement	Social	Gouvernance	Score Ecofi
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	3, 8		Sécurité des produits, relations avec les salariés		13%
	12, 14 et 15	Nature			88%
	13	Stratégie climatique et performance climat			44%
	13	Stratégie climatique et performance climat			88%
	3, 8 et 16		Santé et sécurité des clients, Droits de l'homme		92%
	16		Droits de l'homme	Corruption et fraude, Pratiques anticoncurrentielles	17%
	13	Stratégie climatique et performance climat			0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	12, 14 et 15	Nature			77%
	3 et 8		Santé et sécurité des clients		63%

Entreprises	ODD ciblés	Environnement	Social	Gouvernance	Score Ecofi
	5 et 13	Stratégie climatique et performance climat		Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	4%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	13	Stratégie climatique et performance climat			72%
	13	Stratégie climatique et performance climat			98%
	3, 5, 8 et 13	Stratégie climatique et performance climat	Santé et sécurité des employés, climat social, droits humains	Parité au sein du conseil	64%
	3, 5 et 8		Sécurité des clients	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	13	Stratégie climatique et performance climat			90%
	3, 5, 8, 13 et 16	Emissions de carbone	Climat social	Composition du Board	69%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	3		Sécurité des produits		75%
	3		Sécurité et qualité des produits		33%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	13	Stratégie climatique et performance climat			100%
	13 et 16	Impact environnemental des produits		Pratiques anticoncurrentielles	90%
	13	Stratégie climatique et performance climat			80%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	3, 5, 8, 13 et 16	Stratégie climatique	Santé et sécurité des employés, climat social	Composition du Board, intégration des sujets RSE au Board	0%
	3, 5, 8, 13 et 16	Emissions de carbone, ISR	Climat social, relations clients	Rémunération	73%
	3, 8 et 16		Sécurité et qualité des produits, climat social	Corruption	100%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	12, 14, 15 et 16	Nature		Intégration des enjeux liés à la nature dans le Board	69%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	12, 13 et 16	Greenwashing	Relations avec les communautés locales	Pratiques anticoncurrentielles, lutte contre le blanchiment d'argent, conformité, responsabilité fiscale	63%
	3 et 8		Sécurité des produits, sécurité des passagers, relations avec les salariés		53%
	3, 8, 12, 14 et 15	Pollution	Sécurité des produits		75%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	25%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	13	Stratégie climatique et performance climat			88%
	13	Stratégie climatique et performance climat			100%
	13	Stratégie climatique et performance climat			0%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0%
	13	Stratégie climatique et performance climat			85%
	3, 8, 13 et 16	Impact environnemental des produits	Sécurité des produits	Pratiques anticoncurrentielles	0%
	3, 5, 8, 13 et 16	Stratégie climatique, stratégie nature	Relations avec les fournisseurs, climat social	Parité au sein du Board, intégration des sujets RSE dans le Board, écart de rémunération entre les hommes et les femmes	6%
	3 et 8		Relations avec les salariés		92%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	13	Stratégie climatique et performance climat			83%
	13	Stratégie climatique et performance climat			70%
	5			Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	100%
	13	Stratégie climatique et performance climat			81%

Le dialogue collectif : plus forts ensemble

En 2025, Ecofi a participé à 30 initiatives, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable dont Ecofi est partenaire :



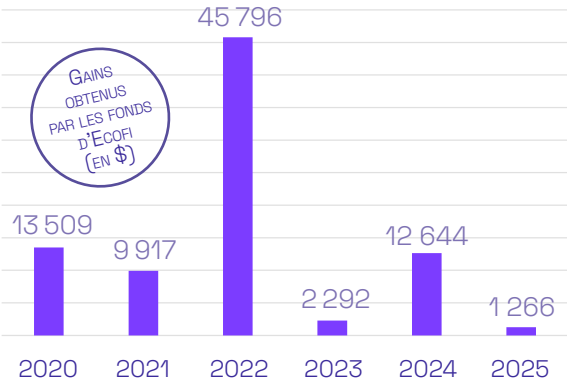
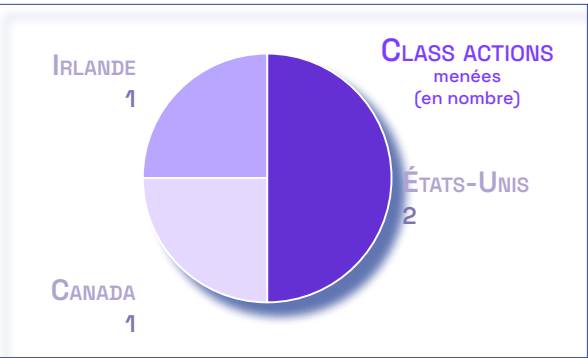
Ces 30 initiatives nous ont permis de contacter 124 sociétés investies par nos fonds et se sont focalisées sur trois thématiques :

- Transition énergétique/ Biodiversité
- Droits de l’Homme/ Relations avec les salariés
- Gouvernance/ Responsabilité fiscale

Les Class Actions

L'action de groupe (ou *Class action*) est une action judiciaire qui permet à un grand nombre de consommateurs ayant subi un même préjudice de réclamer une indemnisation financière. Depuis 2017, Ecofi utilise les services d'ISS afin d'avoir connaissance des recours collectifs auxquels les fonds peuvent participer et de gérer la mise en place de ces *Class actions*.

En 2025, les 4 *Class actions* contre Perrigo Company, Alexion Pharmaceuticals, Acuity Brands, The Toronto-Dominion Bank qui ont permis un gain de 1 266 dollars.



Le dialogue collectif : les initiatives 1/2

Entreprises	Initiative	Enjeux	Objectifs	Sociétés concernées
CDP	Campagne sur la transparence	Transition énergétique/ Nature	Encourager les sociétés à être plus transparentes sur leurs impacts sur le changement climatique, l'eau et les forêts.	28
ESG Lab & Society	Dialogue avec Engie	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer sur différents aspects de la politique RSE de la société : enjeux climat, biodiversité, financement d'infrastructures, sécurité et gouvernance.	1
FIR	Attentes des investisseurs sur les droits humains dans les zones de conflit	Droits humains/ Relations avec les salariés	Promouvoir des pratiques responsables des sociétés en matière de droits humains dans les zones touchées par un conflit ou à haut risque (CAHRA)	-
	Campagne questions écrites aux entreprises du CAC40		Soutenir la campagne de questions écrites adressées aux entreprises du CAC40. Ecofi a rédigé les questions et a analysé les réponses sur la thématique de la sobriété.	35
	Dialogue avec Engie	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer sur la stratégie climatique et le plan de transition d'Engie.	1
	Initiative « Transition Juste »	Initiative « Transition Juste »	Inciter les sociétés de quatre secteurs (alimentation et agriculture, énergie, transports, bâtiment et construction) à adopter des engagements en faveur de la transition juste.	2
IIGCC	Initiative « Nature Action 100 »	Biodiversité/ Nature	Dialoguer avec les sociétés sur d'importants enjeux en matière de nature.	5
PRI	Attentes des investisseurs sur les droits humains	Droits humains/ Relations avec les salariés	Sensibiliser les sociétés du FTSE 350 à respecter les exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé et lutter contre la violation des droits humains.	14
	Initiative « Climate Action 100 »	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec les sociétés sur d'importants enjeux en matière de climat.	1
	Droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	Droits humains/ Relations avec les salariés	Inciter Nike à renforcer les droits des travailleurs en adoptant des mécanismes pour identifier et prévenir les abus dans sa chaîne d'approvisionnement.	1
	Lettre au FTSE 100 sur le Say on Climate	Transition énergétique/ Nature	Exiger des sociétés listées au FTSE 100 qu'elles inscrivent à l'ordre du jour de leur assemblée générale la possibilité pour les actionnaires de voter leur stratégie climatique.	11
	Lettre des investisseurs aux banques américaines sur les projets de forage en Arctique	Transition énergétique/ Nature	Encourager les banques américaines à renforcer leur politique d'exclusion des financements des projets de forage des énergies fossiles.	1
	Initiative « Spring »	Biodiversité/ Nature	Enjoindre les entreprises à intégrer davantage la biodiversité dans leurs opérations commerciales, leurs stratégies, la gestion de leurs risques et de leur chaîne de valeur.	12

SUITE DU TABLEAU PAGE SUIVANTE



LE DIALOGUE COLLECTIF : LES INITIATIVES 2/2

LE DIALOGUE INSTITUTIONNEL : INTERPELLER

En 2025, Ecofi a participé à **11 initiatives** de dialogue avec les institutions liées aux enjeux ESG suivants : climat, reporting extra-financier, déforestation, industrie, droits humains et réglementation ESG.

Entreprises	Initiative	Enjeux	Objectifs	Sociétés concernées
	Dialogue avec Acea	Gouvernance/ Responsabilité fiscale	Dialoguer avec Acea sur les compétences ESG des membres du conseil d'administration, les politiques de dividende et de rémunération, ainsi que la divulgation des données sur le climat et l'augmentation des tarifs de l'eau.	1
	Dialogue avec Aurubis	Transition énergétique/ Nature/ Droits humains/ Relations avec les salariés	Dialoguer sur des allégations de violations des droits de l'homme et de dommages environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement d'Aurubis.	1
	Dialogue avec DHL	Transition énergétique/ Nature/ Droits humains/ Relations avec les salariés	Dialoguer lors de l'assemblée générale de DHL Group concernant les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement et la stratégie climatique.	1
	Dialogue avec Generali	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec Generali concernant le renforcement de la politique de sortie de Generali des secteurs du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles.	1
	Dialogue avec Hellofresh	Droits humains / Relations avec les salariés	Dialoguer avec Hellofresh sur différents enjeux : travail des enfants, conditions de travail, alimentation biologique, élevages des animaux, stratégie climatique.	1
	Dialogue avec Inditex	Transition énergétique/ Nature/ Droits humains/ Relations avec les salariés	Dialoguer lors de l'assemblée générale d'Inditex sur les émissions de fret aérien et la gestion des travailleurs au Bangladesh.	1
	Dialogue avec Intesa Sanpaolo	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec Intesa Sanpaolo concernant sa stratégie de neutralité carbone et sa politique sur le financement du secteur des combustibles fossiles.	1
	Dialogue avec Leonardo	Gouvernance/ Impact social des produits	Dialoguer avec Leonardo concernant l'armement nucléaire, l'exportation d'armes vers des pays en guerre et la corruption.	1
	Dialogue avec Orsted	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec Orsted concernant des mesures d'atténuation et d'adaptation pour prévenir les impacts négatifs sur l'environnement des projets de stockage de CO2.	1
	Dialogue avec Smurfit	Droits humains/ Relations avec les salariés	Dialoguer avec Smurfit concernant des prétendus déplacements des communautés autochtones, la perte de biodiversité et le stress hydrique associés à la plantation de monocultures de pins et d'eucalyptus en Colombie.	1
ShareAction»	Dialogue avec Statkraft	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec Statkraft concernant les déficits de consultation des communautés locales impactées par deux projets au Chili.	1
	Dialogue avec STMicroelectronics	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec STMicroelectronics sur la présence de ses technologies dans les drones militaires russes.	1
	Initiative sur les salaires décents	Droits humains/ Relations avec les salariés	Encourager les entreprises à fixer des objectifs clairs en matière de salaire décent, à évaluer les rémunérations selon les régions et à intégrer ces pratiques tout au long de la chaîne de valeur.	3
	Déclaration des investisseurs sur les produits chimiques et la biodiversité	Transition énergétique/ Nature	Exiger des entreprises du secteur de l'industrie de la chimie d'aligner leurs stratégies et politiques sur les accords de Kunming Montréal.	-
ShareAction»	Dialogue avec Air Liquide	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer avec Air Liquide lors de l'Assemblée Générale. Au nom du réseau ShareAction et pour porter la voix de 15 investisseurs représentant 733 milliards de dollars d'actif, Ecofi a demandé, à la société, des engagements concrets : un objectif à court terme sur la consommation d'électricité des nouveaux projets et plus de transparence sur les critères d'achat d'énergie verte des fournisseurs.	1
	Dialogue avec Crédit Agricole	Transition énergétique/ Nature	Dialoguer lors de l'assemblée générale du Crédit Agricole sur la fixation d'un objectif global de financement durable, étayé par une méthodologie transparente et de critères d'exclusion de l'industrie des énergies fossiles.	1
	Initiative Nature CIC (Collective Impact Coalition)	Transition énergétique/ Nature	Inciter les sociétés à évaluer et à divulguer leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, tant dans leurs opérations que dans l'ensemble de leur chaîne de valeur.	4

Réseau	Initiative	Enjeux	Objectifs
	Déclaration des investisseurs sur l'Initiative Omnibus de la Commission européenne	Reporting extra-financier	Ecofi a signé une déclaration, coordonnée par Eurosif, destinée à la Commission Européenne. Elle souligne l'importance du cadre réglementaire pour la durabilité et le reporting climatique des entreprises. Les signataires estiment qu'une simplification est possible sans compromettre l'essence des règles et formulent des recommandations, notamment le maintien de la double matérialité, l'application aux entreprises de plus de 500 salariés, et l'exigence d'un plan de transition climat conforme à la CSDDD.
	Tribune pour des plans de transition rigoureux et transparents, et pour le Say on Climate	Climat	Ecofi a soutenu une tribune coordonnée par le FIR et adressée à l'Union Européenne, réaffirmant les attentes des actionnaires pour des plans de transition climatique rigoureux et transparents des entreprises. Elle souligne également l'importance du vote des actionnaires sur la stratégie climat des sociétés via le "Say on climate".
	Lettre à la Commission Européenne afin de maintenir le Règlement Européen en faveur de la lutte contre la déforestation	Déforestation	Ecofi a signé une lettre, coordonnée par l'Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD), adressée à la Commission Européenne. Elle appelle à maintenir la rigueur du Règlement européen sur la déforestation (EUDR), avertissant qu'un affaiblissement de cette réglementation entraverait des signaux négatifs aux entreprises. Une réglementation solide est essentielle pour préserver la valeur des actifs et promouvoir les investissements durables.
	Déclaration relative à la Convention sur le commerce propre dans l'industrie	Climat	Ecofi a soutenu la déclaration <i>Clean Industrial Deal (CID)</i> de l' <i>Institute for Sustainability Leadership</i> (ISL) de l'Université de Cambridge, plaidant pour la décarbonisation comme fondement de la transformation industrielle de l'UE. Elle définit huit priorités, dont réduire de 90 % les émissions de GES d'ici 2040, investir dans l'électrification et la rénovation des bâtiments, prioriser les énergies peu carbonées et instaurer la Loi sur l'Économie Circulaire.
	Déclaration des investisseurs sur l'Initiative Omnibus de la Commission européenne	Reporting extra-financier	Ecofi a signé une déclaration d'investisseurs, coordonnée par Eurosif, IIGCC et le PRI, adressée à la Commission Européenne. Cette déclaration réagit à l'annonce d'une directive omnibus pour amender les réglementations CSRD, CS3D et Taxonomie. Bien que l'objectif soit de simplifier ces textes, il existe des risques que leurs contenus soient rediscutés, ce qui pourrait nuire aux investisseurs responsables et à la position pionnière de l'Europe. La déclaration souligne la nécessité de préserver les principes fondamentaux pour éviter l'incertitude réglementaire.
	Déclaration sur la diligence raisonnable en droits humains au UK	Droits humains	Ecofi a signé une lettre au gouvernement britannique demandant un renforcement du cadre législatif sur la diligence raisonnable en matière de droits humains (HRDD) et la modernisation de la Modern Slavery Act. La lettre appelle à un régime plus robuste, conforme aux standards internationaux, pour réduire les violations des droits humains et améliorer la compétitivité des entreprises.
	Déclaration des investisseurs sur les forêts tropicales	Déforestation	Ecofi a signé le Belém Investor Statement on Rainforests, coordonné par la Rainforest Foundation Norway. Ce document souligne l'importance des forêts tropicales pour le climat et la biodiversité, et exprime des préoccupations concernant les impacts financiers de la déforestation. Les signataires appellent les gouvernements à adopter des politiques pour stopper la déforestation d'ici 2030 et à renforcer les exigences de divulgation selon les normes du <i>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures</i> (TNFD).
	Lettre à la Commission européenne sur la révision de SFDR	Réglementation ESG	Ecofi a signé une lettre à la Commission Européenne demandant une révision significative du Règlement SFDR. Elle souligne la nécessité d'établir des critères minimaux pour exclure les entreprises développant de nouveaux projets de combustibles fossiles dans toutes les catégories de produits SFDR, afin de restaurer la confiance des investisseurs et de prévenir le greenwashing.
	Déclaration pour défendre des droits des actionnaires auprès de la SEC	Réglementation ESG	Ecofi a soutenu une déclaration coordonnée par SFC, exprimant des préoccupations sur la décision de la SEC de permettre l'exclusion élargie de résolutions d'actionnaires sans examen préalable. Cette évolution pourrait nuire à la transparence, limiter le dialogue entre entreprises et actionnaires, et affecter l'identification des risques matériels.
ShareAction»	Déclarations des investisseurs sur les produits chimiques et la biodiversité	Biodiversité	Ecofi a soutenu une lettre de ShareAction, destinée aux entreprises du secteur chimique et aux gouvernements participants au Cadre Mondial sur les produits chimiques. Les investisseurs exigent que les entreprises alignent leurs stratégies sur les accords de Kunming-Montréal et développent une méthodologie transparente pour analyser les risques. Ils appellent également les gouvernements à collaborer avec le Cadre Mondial sur la Biodiversité pour établir des mécanismes de régulation et une stratégie de biodiversité pour l'industrie chimique.

L'AMBITION RSE D'ECOFI

Le socle de notre identité d'entreprise à mission

Chez Ecofi, notre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) n'est pas une simple déclaration d'intention, mais le véritable socle opérationnel de notre qualité d'entreprise à mission. Notre stratégie s'articule autour de piliers structurants, conçus pour **aligner nos performances financières avec un impact positif et durable sur la société et l'environnement**.

1. Agir pour la préservation de l'environnement

Notre priorité est la réduction de l'empreinte environnementale globale d'Ecofi et de ses portefeuilles d'investissement. Cette ambition se traduit concrètement par la réalisation de notre bilan carbone interne, utilisant la méthodologie du Groupe BPCE, en partenariat avec la direction de l'Impact du Crédit Coopératif.

Actions

- Réalisation de notre bilan carbone ;
 - Généralisation du tri sélectif (5 flux) au sein de nos bureaux ;
 - Promotion de la mobilité douce ;
 - Sensibilisation continue de nos collaborateurs pour ancrer l'écologie au cœur de notre quotidien.
- >> 100 % de nos collaborateurs sont formés à la Fresque du Climat.**

2. Cultiver l'inclusion sociale et la diversité

Nous sommes convaincus que la diversité est un levier de performance et d'équité. Ecofi s'engage activement pour réduire les inégalités en ouvrant les portes de l'Asset Management à de nouveaux horizons. Chaque année, nous accueillons des stagiaires de Seconde et de Troisième issus du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

Notre engagement se manifeste également par notre Politique d'inclusion pour les personnes en situation de handicap. et notre rôle actif au sein du Bureau du Club Diversités de l'AFG, où nous portons les sujets sociétaux au plus haut niveau des politiques de gouvernance.

Actions

- Accueil tous les ans de stagiaires issus de zones d'éducation prioritaires.
 - Programme de mentorat pour accompagner les jeunes talents issus de milieux défavorisés dans les métiers de la finance.
- >> Cours dispensés par des experts Ecofi aux étudiants de l'université de Nanterre.**
- Participation des collaborateurs à Duo Day.
- >> Sensibilisation des collaborateurs par les équipes RH du Groupe.**
- Soutient des entreprises et projets qui favorisent l'accès à l'emploi, l'éducation, ou la santé.
- >> Objectif opérationnel d'Entreprise à mission de l'équipe Solidaire d'Ecofi.**
- Engagement auprès des collaborateurs.
- >> Journées solidaires pour permettre aux collaborateurs de s'impliquer dans des projets locaux (Educap City, Club Diversité de l'AFG dont Ecofi est membre du Bureau).**

3. Déployer une politique d'achat responsable

L'exemplarité d'Ecofi passe aussi par sa chaîne de valeurs. Nous nous attachons à minimiser l'impact environnemental et social de nos propres achats en soumettant l'ensemble de nos prestataires et fournisseurs à une grille de critères RSE rigoureuse. Cette exigence s'applique également à notre activité événementielle, avec une feuille de route ambitieuse visant des objectifs « zéro déchet » et « zéro gaspillage » pour nos événements d'ici fin 2026.

Actions

- Sélection rigoureuse de nos prestataires et fournisseurs.
- Politique événementielle exigeante.

ECOFI : ENTREPRISE À MISSION

Notre raison d'être : **Conjuguer performance et durabilité pour un futur juste et responsable** n'est pas une simple signature, c'est le contrat que nous avons passé avec nos clients et la Société.

Depuis de nombreuses années, l'urgence climatique et les fractures sociales ont cessé d'être de simples signaux faibles, pour devenir une réalité tangible. Chez Ecofi, nous sommes convaincus que la finance ne doit pas seulement observer le monde, mais aider le transformer.

En tant qu'Entreprise à mission, Ecofi ne se contente pas d'analyser la valeur financière ; nous pilotons notre activité pour maximiser notre utilité sociale et environnementale.

En 2025, nous avons franchi des étapes clés de notre plan stratégique à travers **trois piliers d'engagement fort**.

1. Transformer la finance par l'investissement et l'influence

Notre objectif : Améliorer les pratiques responsables des émetteurs et de la Place.

En 2025, notre politique d'investissement a passé un nouveau cap d'exigence :

- **Alignement ODD** : nous avons atteint notre objectif d'alignement sur l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) pour l'ensemble de nos fonds labellisés.
- **Biodiversité** : 2025 marque le projet de création de notre premier fonds thématique dédié à la biodiversité, intégrant des objectifs de préservation mesurables.
- **Transparence** : nous avons constitué notre feuille de route pour la publication, dans notre prochain Rapport d'impact, de notes d'exclusions liées aux controverses, garantissant à nos investisseurs une parfaite lisibilité de nos choix éthiques.

2. Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Notre objectif : Répondre aux besoins financiers des acteurs de l'ESS.

Le fléchage des capitaux vers l'économie réelle et solidaire est une composante de l'ADN d'Ecofi.

Nos résultats 2025 en témoignent :

- **Flux de financement** : nous avons poursuivi notre objectif d'atteindre une croissance des flux vers les entreprises solidaires.
- **Maillage territorial** : au-delà des zones historiques (IDF et AURA), nous avons diversifié nos investissements avec l'intégration de nouvelles entreprises solidaires en régions. Nous poursuivons cet objectif.
- **Achats responsables** : l'exemplarité s'applique aussi à nos dépenses ; l'intégration d'acteurs de l'ESS dans nos appels d'offres est désormais la norme, avec un mode opératoire établi.

3. Fédérer une communauté de salariés engagés

Notre objectif : Créer un collectif au bénéfice de la société et de ses parties prenantes.

La mission d'Ecofi est portée par ses talents. En 2025, l'engagement interne s'est traduit par des actions concrètes :

- **Culture de l'innovation** : nous avons créé un *Think Tank* interne et ce dernier est désormais pleinement opérationnel, permettant à nos collaborateurs de contribuer au processus d'idéation et de réflexion stratégique de l'entreprise.
- **Action solidaire** : nous tendons vers notre cible de 80% de collaborateurs participant à au moins une action solidaire par an.
- **Consommation responsable** : nous souhaitons transformer nos salariés en véritables « consom'acteurs ». Prochainement un atelier collectif, proposé aux volontaires, permettra d'identifier 3 pratiques de consommation responsable au sein de nos bureaux et de les mettre en place d'ici la fin de l'année 2026.

Morgane Quinet,
Responsable RSE et
manager de la Mission



☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro
CS 10002
92024 Nanterre Cedex

**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**



Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers
Graphiques n° FR308133_01LYLF



Document non contractuel.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi, 12 Boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre ou sur notre site internet www.ecofi.fr.

Ecofi est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004.